



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés Année 2013

*Rapport mis à la disposition du public
au siège du syndicat mixte et dans les collectivités adhérentes*

**Syndicat Mixte Intercommunal
de Collecte et de Traitement des
Ordures Ménagères Lot-Garonne-Baïse**

17, Avenue du 11 novembre
47190 AIGUILLON

Tel : 05 53 79 83 30 - Fax : 05 53 79 83 31
www.smictomlgb.fr

Sommaire

<i>Avant-Propos</i>	4
I. PRESENTATION DU SYNDICAT	5
1. Les compétences	5
2. Le territoire	6
3. Le fonctionnement	8
a. Les élus	8
b. Le personnel	9
II. ORGANISATION GENERALE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	11
1. La collecte des ordures ménagères	12
a. Définition	12
b. L'organisation de la collecte	12
c. Les fréquences et les jours de collecte	12
d. Les tonnages collectés	16
e. Le traitement	17
2. La collecte des déchets recyclables	17
a. Définition	17
b. L'organisation de la collecte	18
c. Les tonnages collectés	23
d. Le traitement	26
3. La collecte des déchets verts	28
a. Définition	28
b. L'organisation de la collecte	28
c. Les fréquences et les jours de collecte	28
d. Les tonnages collectés	29
e. Le traitement	29
4. La collecte des Textiles , Linges et Chaussures	29
a. Définition	29
b. L'organisation de la collecte	29
c. Les tonnages collectés	30
d. Le traitement	31
5. La gestion des déchèteries	32
a. Un réseau de 7 déchèteries	32
b. Les déchets acceptés	33
c. La fréquentation des déchèteries	33
d. Les tonnages collectés	35
e. Le traitement	36
6. L'exploitation de l'ISDND de Fauillet	38
a. Présentation de l'installation	38
b. Les exigences législatives et environnementales	38
c. Les tonnages traités	38
7. La communication	39
a. La communication orale	39
b. La communication écrite	40
III. SITUATION FINANCIERE	43
1. Les résultats du compte administratif 2013	43
2. Les modalités de financement du service	45
<i>Liste des figures, tableaux et graphiques</i>	46

Avant-Propos

Ce rapport est établi conformément à la disposition du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la compétence relève du SMICTOM LGB.

Il est transmis aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) membres du SMICTOM LGB. Les Présidents en font une présentation à leurs assemblées délibérantes qui prennent acte de ce rapport par délibération.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public, ainsi il sera tenu à la disposition du public.

Il a pour objectif de présenter :

- Le SMICTOM LGB ;
- L'organisation du service public d'élimination des déchets ménagers ;
- Les résultats financiers.

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Lot-Garonne-Baïse (SMICTOM LGB) a été créé le 1er novembre 2009, suite à la fusion de deux syndicats : Le SMICTOM d'Aiguillon et le SMCTOM du Pays d'Albret.

1. LES COMPETENCES

Le SMICTOM LGB assure, en lieu et place des collectivités territoriales adhérentes, la compétence « collecte » des déchets ménagers et assimilés :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles ;
- La collecte des déchets recyclables ;
- La gestion d'un réseau de 7 déchèteries;
- L'exploitation de l'installation de stockage des déchets industriels banals, des plastiques agricoles et industriels du site de Fauillet.

Dans le cadre de ses missions, des actions de communication sont également menées auprès des usagers et des écoles : informations sur les consignes de tri, l'organisation des collectes et le traitement des déchets ménagers.

Depuis le 1^{er} octobre 2011, la compétence « traitement » des déchets ménagers a été transférée au SMIVAL 47 (syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Lot et Garonne). Il s'occupe du traitement des ordures ménagères résiduelles, et du tri des emballages ménagers.

Le tableau suivant précise les compétences exercées par le SMICTOM LGB et celles du SMIVAL 47.

	Collecte		Traitement
	Porte à porte	Apport volontaire	
Ordures ménagères résiduelles			
Journaux - Magazines			
Verre			
Emballages recyclables			
Déchets verts			
Textiles			
Déchets déposés en déchèteries			

	Opérations exercées par le SMICTOM LGB
	Opérations exercées par le SMIVAL 47

Tableau 1 : Répartition des compétences du SMICTOM LGB et du SMIVAL 47

2. LE TERRITOIRE

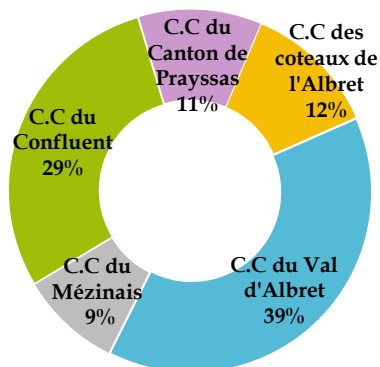
Au 1^{er} janvier 2013, le SMICTOM LGB se composait de 5 communautés de communes :

Communauté de Communes du Confluent	Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret	Communauté de Communes du Mézinais	Communauté de Communes du Canton de Prayssas	Communauté de Communes du Val d'Albret
•18 communes	•13 communes	•7 communes	•10 communes	•14 communes
Aiguillon Ambrus Bazens Bourran Clermont -Dessous Damazan Frégimont Galapian Lagarrigue Monheurt Nicole Port Sainte Marie Puch d'Agenais Razimet Saint Léger Saint Léon Saint Pierre de Buzet Saint Salvy	Andiran Calignac Espiens Fieux Francescas Fréchou Lamontjoie Moncaut Moncrabeau Montagnac-sur-Auvignon Nomdieu Saint-Vincent-de-Lamontjoie Saumont	Lannes Mézin Poudenas Réaup-Lisse Sainte-Maure-de-Peyriac Saint-Pé-Saint-Simon Sos	Cours Granges-Sur-Lot Lacépède Laugnac Lusignan Petit Madaillan Montpezat-d'Agenais Prayssas Saint-Sardos Sembas	Barbaste Bruch Buzet-sur-Baïse Feugarolles Lasserre Lavardac Mongaillard Montesquieu Nérac Pompiey Saint Laurent Thouars-sur-Garonne Vianne Xaintrailles

S'étendant sur une superficie de 1 133Km², le territoire du SMICTOM LGB totalise une population de 46 137 habitants répartis sur 62 communes de la manière suivante :

Nom des collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population	Rapport population/ population totale	Superficie (km ²)	Densité (hab./Km ²)
C.C DU CONFLUENT	18	13 265	29%	222,5	60
C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET	13	5 672	12%	234,5	24
C.C DU MEZINAIS	7	4 127	9%	245,5	17
C.C DU CANTON DE PRAYSSAS	10	4 869	11%	153,7	32
C.C DU VAL D'ALBRET	14	18 204	39%	276,6	66
Total	62	46 137	100%	1132,8	41

Tableau 2 : Population, superficie et densité des collectivités adhérentes au SMICTOM LGB
(Source INSEE : Populations légales totales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013 – Référence statistique 2010)



Graphique 1 : Répartition de la population du SMICTOM LGB



Collectivités adhérentes

- Communautés de Communes du Confluent - 13 265 hab.
- Communautés de Communes des Côteaux de l'Albret - 5 672 hab.
- Communautés de Communes du Mézinais - 4 127 hab.
- Communautés de Communes du Canton de Prayssas - 4 869 hab.
- Communautés de Communes du Val d'Albret - 18 204 hab.
- Commune ayant rejoint la Communauté de Communes des Côteaux et Landes de Gascogne - 246 hab.

Sièges du SMICTOM LGB

Figure 1 : Organisation territoriale du SMICTOM LGB et population

Evolution en 2013

- **Janvier 2013** : Saint Pierre de Buzet a rejoint la Communauté de Communes du Confluent. Quant à Caubeyres, elle a adhéré à la Communauté de Communes des Côteaux et Landes de Gascogne. Néanmoins, le SMICTOM LGB a assuré la collecte des déchets ménagers sur cette commune pour l'année 2013.

3. LE FONCTIONNEMENT

a. Les élus

Le SMICTOM LGB est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes. Chaque décision prise par cet organe fait l'objet d'un vote et est matérialisée par une délibération.

Le comité élit un bureau qui prépare les dossiers relevant d'une délibération en comité syndical.

Une commission d'appel d'offre pour les marchés publics et des commissions permanentes ont également été constituées pour réfléchir en amont des projets, sur les grandes orientations du syndicat.

Le comité syndical	Le bureau	La commission d'appel d'offre
<ul style="list-style-type: none">▪ Constitué de 82 délégués, il se réunit au moins une fois par trimestre pour délibérer sur les sujets courants et les projets du syndicat.▪ Le comité syndical:<ul style="list-style-type: none">- élit le bureau ;- vote le budget ;- définit la politique du syndicat ;- décide des travaux	<ul style="list-style-type: none">▪ Il se compose de 13 membres : Le Président, M. Jean-François SAUVAUD, entouré d'un Vice-Président délégué, M. Jean Louis MOLINIE, et de 11 Vice-Présidents, chacun en charge d'une commission.▪ Le bureau prépare les décisions du comité.	<ul style="list-style-type: none">▪ Son rôle, conformément au code des marchés publics, consiste à vérifier la validité des candidatures et des offres, puis à émouvoir un avis concernant l'attribution des marchés.

Les commissions permanentes

- **Commission « affaires générales »** *Président : M. LORENZELLI Alain*
Elle gère tous les aspects du fonctionnement du syndicat.
- **Commissions « collectes sélectives » et « collectes des ordures ménagères »**
Présidents : M. FRESQUET Jacques et M. SOULAGE Jacques
Elles suivent le fonctionnement des collectes et étudient les évolutions à mettre en œuvre.
- **Commission « communication et relations avec les collectivités »** *Président : M. DUMAIS Jacques*
Elle établit la stratégie de communication et de diffusion auprès des collectivités locales, des médias et du grand public.
- **Commissions « déchèteries zones nord et sud »** *Présidents : M. SEGUIN Christian et M. LUNARDI Mario*
Elles traitent des questions relatives à l'exploitation des déchèteries.
- **Commission « finances »** *Président : M. SAUVAUD Jean-François*
Elle est chargée de préparer le budget du syndicat et de suivre son exécution.
- **Commission « matériel »** *Président : M. DARREON Michel*
Elle assure le suivi et la gestion du parc roulant.
- **Commission « personnel »** *Président : M. GUIHARD Daniel*
Elle intervient en matière de gestion des ressources humaines.
- **Commissions « suivi des techniques innovantes et perspectives », « ISDND de Fauillet (et de Réaup-Lisse) » et « siège technique de Barbaste »**
Présidents : M. CAPELLE Bernard, M. COLLADO François et M. NAILLE Jacky
Elles sont chargées du suivi du fonctionnement des ISDND de Fauillet et de Réaup-Lisse et étudient les évolutions à mettre en œuvre afin d'optimiser la gestion des collectes et des déchèteries.

Figure 2 : Les instances du SMICTOM LGB au 1^{er} janvier 2013

b. Le personnel

En 2013, le personnel affecté à la gestion des déchets du syndicat se composait de 46 agents titulaires et de 13 agents remplaçants qui assuraient le fonctionnement quotidien de la structure et mettaient en œuvre les décisions du comité syndical et du bureau sous la responsabilité du Président.

L'organisation des services était la suivante :

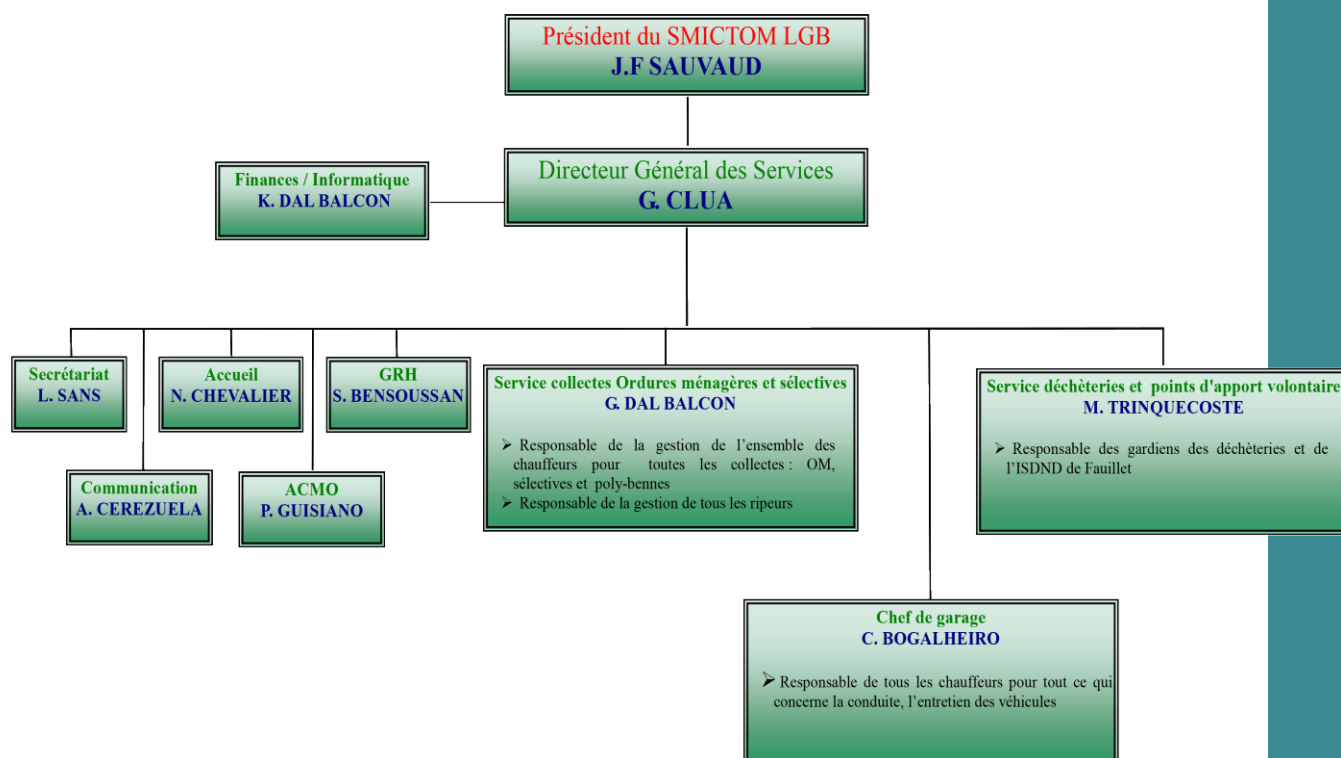


Figure 3 : Organisation des services du SMICTOM LGB au 1^{er} janvier 2013

II

ORGANISATION GENERALE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

La collecte et le traitement des déchets ménagers s'organisent de la manière suivante :

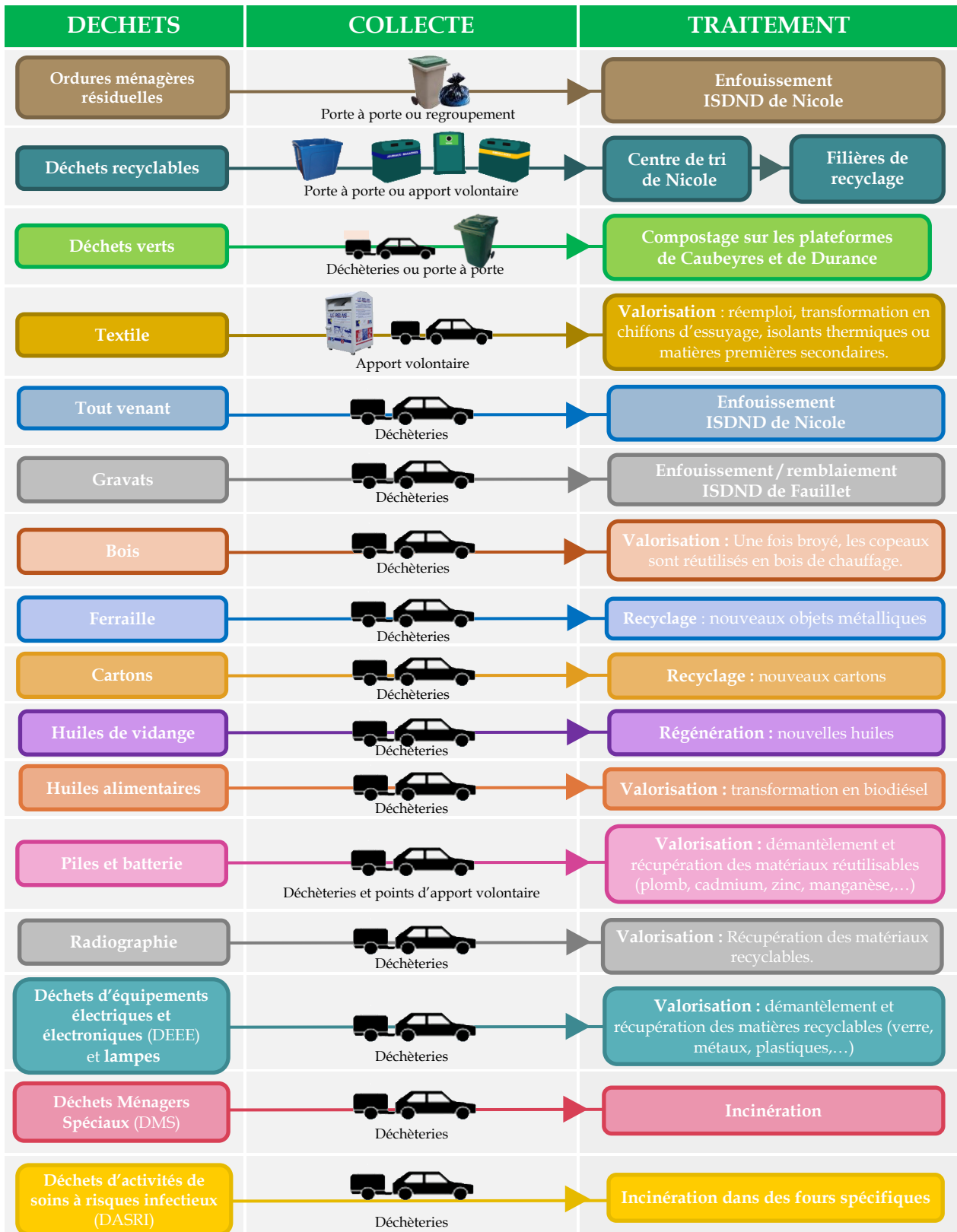


Figure 4 : Organisation générale du service d'élimination des déchets ménagers

1. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

a. Définition

Les **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** constituent la **part non recyclable et non valorisable des déchets ménagers**.

Il s'agit principalement de déchets organiques, d'emballages souillés ou non recyclables, de poussières, de débris de verre ou de vaisselle.



b. L'organisation de la collecte

Les **Ordures Ménagères Résiduelles** sont collectées **en porte à porte ou en point de regroupement**. La collecte est réalisée en régie sur tout le territoire du SMICTOM LGB par **6 BOM** tournant 5 jours par semaine, du lundi au vendredi, soit 30 tournées par semaine.

Le tableau suivant détaille l'ensemble des véhicules détenus par le SMICTOM LGB pour assurer la collecte des ordures ménagères.

Type	Immatriculation	Capacité (en m ³)	Mise en service
RENAULT 280 DXI	AP 131 AT	16	31/07/2008
RENAULT 280 DXI	AP 020 AT	14	07/07/2008
RENAULT 340 DXI	BG 634 RG	16	24/01/2011
RENAULT 340 DXI	BG 193 RH	16	24/01/2011
RENAULT 340 DXI	BJ 963 HD	16	24/02/2011
RENAULT 340 DXI	BJ 007 HE	16	24/02/2011
RENAULT 270 DCI	AP 984 AS	14	05/02/2004
IVECO 190	AM 258 NL	16	01/03/2010
MERCEDES 1828 ATEGO	AP 154 AT	16	26/02/2003
RENAULT 270 DCI	AP 174 AT	16	30/03/2005
RENAULT 270 DCI	AP 969 AS	14	01/07/2002
RENAULT G 220	AP 245 AT	14	23/06/1992

Tableau 3 : Véhicules de collecte des ordures ménagères

c. Les fréquences et les jours de collecte

La collecte des ordures ménagères s'effectue en majorité 1 fois par semaine en zone rurale et deux fois par semaine sur les secteurs un peu plus urbanisés.

La figure suivante présente les fréquences de collecte des ordures ménagères par commune.

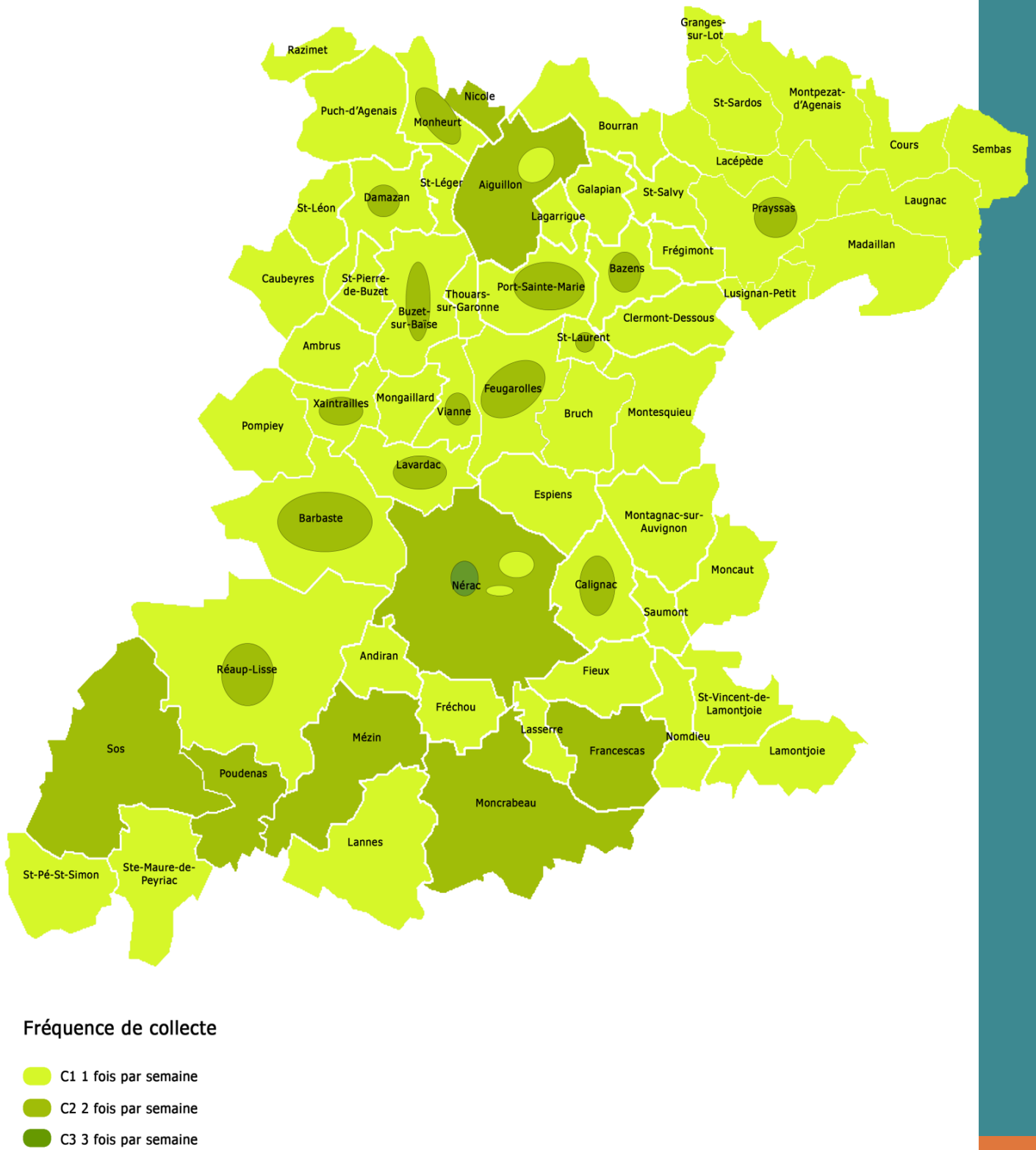


Figure 5 : Fréquences de collecte des ordures ménagères sur le territoire du SMICTOM LGB

Le tableau suivant détaille les jours et les fréquences de collecte des ordures ménagères par commune.

C.C DU CONFLUENT		Jours de collecte					Fréquence de collecte
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
AIGUILLON	Centre						C2
	Montbirat, Blanc, Le Sud, le Chey, Garron et Poutoye						C2
	Richard, Boussac, Le Péage et Cauparre						C1
AMBRUS						C1	
BAZENS	Centre						C2
	Epars						C1
BOURRAN						C1	
CLERMONT-DESSOUS						C1	
DAMAZAN	Centre						C2
	Epars						C1
FREGIMONT						C1	
GALAPIAN						C1	
LAGARRIGUE						C1	
MONHEURT	Centre						C2
	Conteneurs (zone 1)						C1
	Conteneurs (zone 2)						C1
NICOLE						C2	
PORT-SAINTE-MARIE	Centre et la plaine						C2
	Epars						C1
PUCH-D'AGENAIS						C1	
RAZIMET						C1	
SAINT-LEGER						C1	
SAINT-LEON						C1	
SAINT PIERRE DE BUZET						C1	
SAINT-SALVY						C1	

C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET		Jours de collecte					Fréquence de collecte
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
ANDIRAN							C1
CALIGNAC	Centre						C2
	Epars						C1
ESPIENS						C1	
FIEUX						C1	
FRANCESSAS						C2	
FRECHOU						C1	
LAMONTJOIE						C1	
MONCAUT						C1	
MONCRABEAU						C2	
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON						C1	
NONDIEU	Zone 1						C1
	Zone 2						C1
ST VINCENT DE LAMONTJOIE						C1	
SAUMONT						C1	

C.C DU MEZINAIS		Jours de collecte					Fréquence de collecte
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
LANNES							C1
MEZIN							C2
POUDENAS							C2
REAUPELISSE	Réaup						C2
	Lisse						C1
SAINTE MAURE DE PEYRIAC						C1	
SAINT PE SAINT SIMON						C1	
SOS						C2	

C.C DU CANTON DE PRAYSSAS		Jours de collecte					Fréquence de collecte
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
COURS							C1
GRANGES-SUR-LOT							C1
LACEPEDE							C1
LAUGNAC	Centre						C1
	Epars						C1
LUSIGNAN PETIT							C1
MADAILLAN							C1
MONTPEZAT							C1
PRAYSSAS	Centre						C2
	Epars						C1
SAINT SARDOS							C1
SEMBAS							C1

C.C DU VAL D'ALBRET		Jours de collecte					Fréquence de collecte
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
BARBASTE	Centre						C2
	Epars						C1
	Lausseignan et Béas						C1
BRUCH							C1
BUZET SUR BAÏSE	Centre						C2
	Epars						C1
FEUGAROLLES	Centre, Meneaux et Le Paravis						C2
	Epars						C1
							C1
LASSERRE							C1
LAVARDAC	Centre						C2
	Epars : Cocut, Hardeuille et Latuère						C1
	Epars : Estussan et Oustalet						C1
							C1
MONGAILLARD							C1
MONTESQUIEU							C1
NERAC	Grand Nérac						C3
	Epars grand Nérac						C2
	Petit Nérac						C2
	Epars Petit Nérac						C1
POMPIEY							C1
SAINT LAURENT	Centre						C2
	Epars						C1
THOUARS SUR GARONNE							C1
VIANNE	Centre						C2
	Epars						C1
XAINTRAILLES	Centre						C2
	Conteneurs (zone 1)						C1
	Conteneurs (zone 2)						C1

Commune ayant rejoint la communauté de communes des Côteaux et Landes de Gascogne		Jours de collecte					Fréquence de collecte
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
CAUBEYRES							C1

Tableau 4 : Jours de collecte des ordures ménagères par commune et fréquence

Evolution en 2013

- Mars 2013 : Les modalités de collecte des ordures ménagères ont été modifiées sur le bourg de Lausseignan. Depuis le 6 mars 2013, elle s'effectue en porte à porte le mercredi matin.

d. Les tonnages collectés

La quantité des ordures ménagères résiduelles collectée en 2013 est de 11 939 tonnes, soit une performance de 257 kg /hab./an.

Les performances de collecte des ordures ménagères résiduelles sont en constante diminution ces 4 dernières années.

Nom des collectivités	Nombre de communes	Population	Tonnages collectés 2013
C.C DU CONFLUENT	18	13 265	3 414,5
C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET	13	5 672	1 460
C.C DU MEZINAIS	7	4 127	1 062,3
C.C DU CANTON DE PRAYSSAS	10	4 869	1 253,3
C.C DU VAL D'ALBRET	14	18 204	4 685,8
Commune adhérente à la communauté de communes des Côteaux et Landes de Gascogne	1	246	63,3
TOTAL	63	46 383	11 939,2

Tableau 5 : Tonnages des ordures ménagères collectés

	2011	2012	2013
Population	50 205	45 893	46 383
Tonnages collectés (T)	13 257	11 913	11 939
Performance (kg/hab./an)	264	260	257

Tableau 6 : Evolution des tonnages des ordures ménagères collectés

La figure ci-après répertorie, pour chaque commune, les tonnages des ordures ménagères résiduelles en 2013.

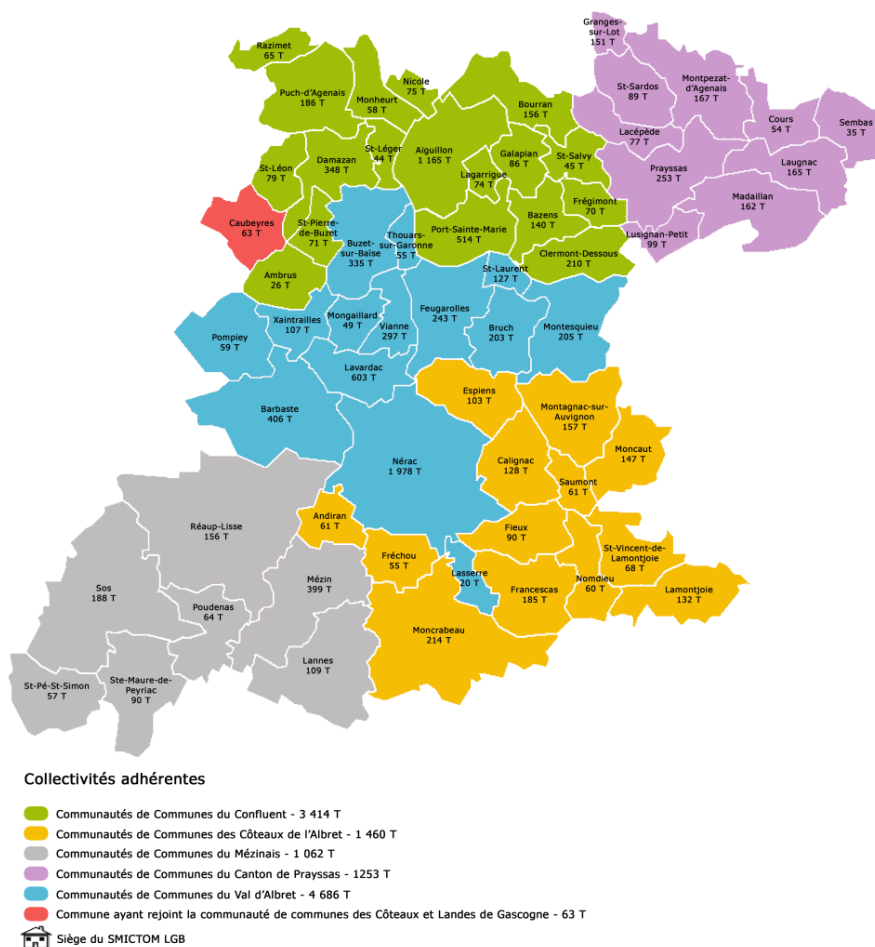


Figure 6 : Tonnages des ordures ménagères collectés sur le SMICTOM LGB

e. Le traitement

Une fois collectées, les **ordures ménagères résiduelles** sont acheminées vers l'**Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Nicole** (lieu-dit « Couillit »), site géré depuis le 1^{er} octobre 2011 par le SMIVAL 47 (syndicat mixte départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers).

Principe de fonctionnement

Les ordures ménagères résiduelles sont stockées dans des alvéoles isolées du milieu naturel par de l'argile compactée recouverte de géo-membranes qui complètent l'étanchéité de la zone.

Les lixiviats (eaux de pluie qui ont percolé à travers les déchets et se sont chargées de différents polluants) sont récupérés en fond d'alvéole par des drains. Des pompes haute pression refoulent ces lixiviats vers un bassin de décantation de 4 480 m³. Ils sont ensuite traités sur site par une station biologique couplée à de la microfiltration avant leur rejet en milieu naturel.

Les biogaz (gaz généré lors de la dégradation naturelle des matières organiques) sont aspirés dans des puits verticaux et dirigés vers une unité de valorisation. Mise en service par le SMICTOM LGB (ancien exploitant de l'ISDND), elle permet de produire de l'électricité à partir du biogaz par l'intermédiaire de 3 micro-turbines.

2. LA COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES

a. Définition

Les déchets recyclables sont ceux qui, une fois triés, vont servir à la fabrication d'objets.



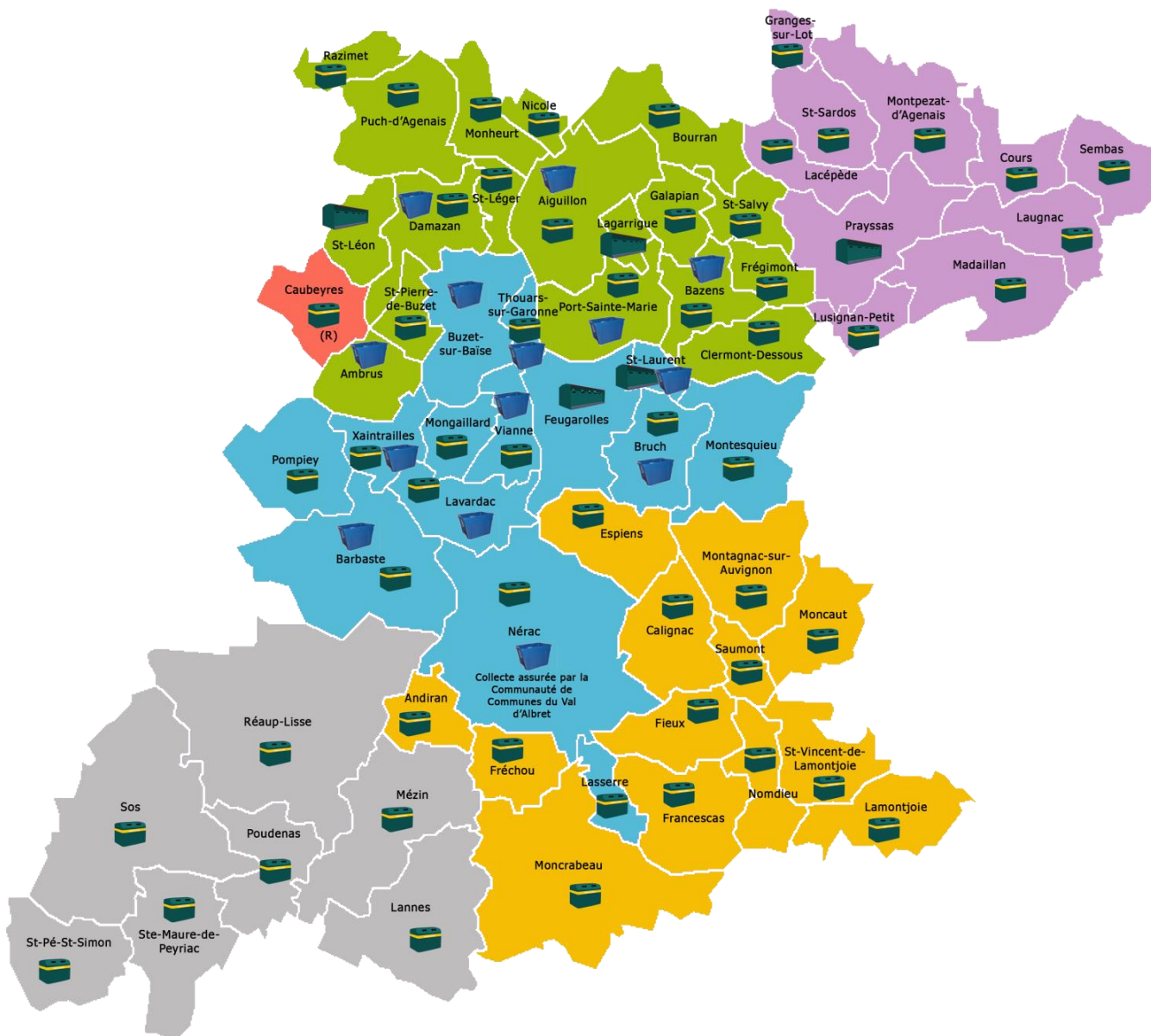
Ils se classent en 6 grandes catégories :

- Les emballages métalliques : les boîtes de conserve, les aérosols, les bidons et les barquettes métalliques ;
- Les emballages en verre : les bouteilles, les bocaux et les pots ;
- Les bouteilles et les flacons en plastique y compris les bouteilles d'huile, les flacons de mayonnaise et de ketchup ;
- Les boîtes en carton ;
- Les briques alimentaires ;
- Les journaux, les magazines, les prospectus et les papiers.

b. L'organisation de la collecte

Les déchets recyclables sont collectés en porte à porte et en apport volontaire.

La figure ci-dessous présente, pour chaque commune, le mode de collecte des déchets recyclables.



Collectivités adhérentes

- Communautés de Communes du Confluent - 12 906 hab.
- Communautés de Communes des Côteaux de l'Albret - 5 596 hab.
- Communautés de Communes du Mézinais - 4 125 hab.
- Communautés de Communes du Canton de Prayssas - 4 841 hab.
- Communautés de Communes du Val d'Albret - 18 425 hab.
- Commune ayant rejoint la communauté de communes des Côteaux et Landes de Gascogne - 246 hab.




-  Collecte en Porte à Porte
-  Collecte en apport volontaire : Point tri
-  Collecte en apport volontaire : Triseco

Figure 7 : Organisation de la collecte sélective

✚ La collecte en porte à porte

Les **déchets recyclables** sont collectés en porte à porte (à proximité immédiate du domicile) dans des « **bacs bleus** » de 65 litres ;



La collecte sélective s'effectue en régie à l'aide de bennes multi-compartmentées sur lesquelles l'agent de collecte effectue le tri des déchets recyclables dans les quatre compartiments :

- Les papiers ;
- Les cartons ;
- Le verre ;
- Les emballages métalliques en mélange avec les emballages en plastique et les briques alimentaires.

Type	Immatriculation	Capacité (en m³)	Mise en service
RENAULT	AP 958 AS	27	01/07/2002
RENAULT M210	AM 434 NL	27	29/01/1998
RENAULT M210	AM 987NK	27	24/11/1998

Tableau 7 : Véhicules de collecte sélective en porte à porte

La collecte des déchets recyclables en porte à porte s'effectue 1 fois par semaine sauf sur la commune d'Ambrus, commune rurale, où elle est bi-mensuelle.

CC DU CONFLUENT	Jours de collecte					Fréquence de collecte
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
AIGUILLON <i>Centre, Le Beylan, Pélagat, Le Roc, La Lisse et Treilles</i> <i>Route de Ventamil</i> <i>Epars</i>						C1
						C1
						C1
AMBRUS	1 ^{er} et 3 ^{ème} lundi du mois					C0,5
BAZENS						C1
DAMAZAN						C1
PORT-SAINTE-MARIE						C1
C.C DU VAL D'ALBRET						
BARBASTE						C1
BRUCH						C1
BUZET SUR BAÏSE						C1
LAVARDAC <i>Côté Vianne (D108,D642)</i> <i>Centre</i> <i>Côté Barbaste (Route de Nérac, D408et D655)</i>						C1
						C1
						C1
SAINT LAURENT						C1
THOUARS SUR GARONNE						C1
VIANNE						C1
XAINTRAILLES						C1

Tableau 8 : Fréquence et jours de collecte des déchets recyclables en porte à porte

Evolution en 2013

- **Septembre 2013** : La collecte sélective en porte à porte a été mise en place sur les communes de Xaintrailles, Thouars Sur Garonne, Saint Laurent et Bruch.

La collecte en point d'apport volontaire

Les déchets triés par les ménages sont déposés dans des lieux spécifiques (les points tri ou les trisacos) pour être collectés.

La collecte des points d'apport volontaire s'effectue de la manière suivante :

Secteur	Mode de gestion de la collecte
Zone nord : Aiguillon, Bazens, Bourran, Clermont-Dessous, Damazan, Frégimont, Galapian, Lagarrigue, Monheurt, Nicole, Port-Sainte-Marie, Puch-d'Agenais, Razimet, Saint-Léger, Saint-Léon, Saint-Pierre-de-Buzet, Saint-Salvy, Caubeyres, Feugarolles, Montesquieu, Saint-Laurent, Thouars-Sur-Garonne, Cours, Granges-Sur-Lot, Lacépède, Laugnac, Lusignan-Petit, Madaillan, Montpezat, Prayssas, Saint-Sardos et Sembas	Assurée en régie par le SMICTOM LGB
Zone Sud : Andiran, Calignac, Espiens, Fieux, Francescas, Fréchou, Lamontjoie, Moncaut, Moncrabeau, Montagnac-Sur -Auvignon, Nondieu, Saint -Vincent-de-Lamontjoie, Saumont, Lannes, Mézin, Poudenas, Réaup-Lisse, Sainte-Maure-de-Peyriac, Saint-Pé-Saint-Simon, Sos, Lasserre, Nérac, Barbaste, Lavardac, Bruch, Vianne, Mongaillard, Xaintraillles et Pompiey	<p>De janvier au 30 juin 2013 : Réalisée par un prestataire privé (Véolia)</p> <p>Depuis le 1^{er} juillet 2013 : Assurée en régie par le SMICTOM LGB</p>

Tableau 9 : Mode de gestion de la collecte des déchets recyclables en apport volontaire

Les points tri

Ils sont constitués généralement de 3 colonnes de 3,5 m³ chacune.



On a ainsi :

- Une colonne verre ;
- Une colonne pour les Journaux/Magazines ;
- Une colonne pour les emballages légers.

Ils sont vidés majoritairement une fois par semaine à l'aide d'un polybenne équipé de 3 caissons (un pour chaque colonne) et d'un « bras-grue » pourvu d'un crochet permettant de soulever la colonne au-dessus du caisson puis de vider son contenu.



Type		Immatriculation	Mise en service
Chassis	MERCEDES 2039	AP 037 AT	20/06/1996
Remorque	SAMRO	BN 167 ZA	09/04/2009
Chassis	RENAULT 380 DXI	CP 803 VZ	15/01/2013
Remorque	F FRUEHAUF	DA 697 WJ	13/6/1989

Tableau 10 : Véhicule de collecte sélective point tri

Le tableau ci-dessous synthétise les emplacements des points tri pour chaque commune

C.C DU CONFLUENT	EMPLACEMENT
AIGUILLON	Service Technique Rue Georges Sand
BAZENS	Au bourg
BOURRAN	Salle des fêtes Saint Brice
CLERMONT-DESSOUS	Fourtic (Parking en face de l'école) Saint Médard
DAMAZAN	Déchèterie
FREGIMONT	Route de Saint Salvé
GALAPIAN	Parking du bourg
MONHEURT	Lieu dit La gravière
NICOLE	Parking en face du cimetière
PORT-SAINTE-MARIE	Déchèterie
PUCH-D'AGENAIS	Voie communale 205 Lieu dit Accacias (salle des fêtes)
RAZIMET	Salle des fêtes
SAINT-LEGER	Route du Cimetière
C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET	
ANDIRAN	Au bourg
CALIGNAC	Chemin communal N°5 de Pérouat derrière la mairie
ESPIENS	Au bourg Place de la tour
FIEUX	Parking du cimetière
FRANCESCAS	Déchèterie Route de Lasserre Boulevard du midi sur le terrain de pétanque
FRECHOU	Au bourg
LAMONTJOIE	Au bourg Route d'Astaffort
MONCAUT	Lieu-dit Fonbilan
MONCRABEAU	Parking de la salle de sport Bord de Baïse (à côté du pont)
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	Au bourg Rue des promenades
NOMDIEU	Route de Saumont D 294
SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	Parking du cimetière Lieu dit Lasalle
SAUMONT	Au bourg
C.C DU MEZINAIS	
LANNES	Parking du cimetière
MEZIN	Parking du Collège Boulevard du Couloumé Déchèterie ZA de l'Ange
POUDENAS	Au bourg à côté de la salle des fêtes
REAUP-LISSE	Parking de la mairie de Réaup et de Lisse
SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	Parking du cimetière
SAINT-PE-SAINTE-SIMON	Lieu-dit les Tarrits entrée du village
SOS	Lieu-dit Laprade Rue des Capots
C.C DU CANTON DE PRAYSSAS	
COURS	Cimetière
GRANGES-SUR-LOT	Salle des fêtes
LACEPEDE	Parking du cimetière
LAUGNAC	Au bourg place André Pédoussaut
LUSIGNAN-PETIT	Croix de Félix
MADAILLAN	Parking de la mairie
MONTPEZAT	Place de la libération
PRAYSSAS	Déchèterie
SAINT-SARDOS	Au bourg
SEMBAS	Parking du cimetière

C.C DU VAL D'ALBRET	
BARBASTE	Rue Jean Jacques Rousseau (à côté des pompiers) Déchèterie ZA de Comblat Lauseignan (Au bourg)
BRUCH	Allée du True (Ateliers municipaux)
LASSERRE	En face la mairie
LAVARDAC	Lieu-dit la tuilerie Route de Vianne
MONGAILLARD	Au bourg
MONTESQUIEU	Lieu-dit Barolles
NERAC	Déchèterie Place des courses Cimetière place du Forail Parking Leader Price Route de Lavardac
POMPIEY	Au bourg
THOUARS-SUR-GARONNE	Route de la plaine terrain de tennis
VIANNE	Chemin du Marcon (complexe sportif) Avenue de la Gare
XAINTRAILLES	Au bout de la Rue Pigeon blanc route de Buzet
Commune ayant rejoint la communauté de communes des Côteaux et Landes de Gascogne	
CAUBEYRES	Au bourg

Tableau 11 : Emplacement des points tri sur le territoire du SMICTOM LGB

Les trisacos



Ce sont des **caissons multi-compartmentés** conçus pour recevoir les emballages recyclables en verre, en papier, en carton, en plastique et en métal.

La collecte des trisacos est réalisée toutes les semaines.

5 trisacos de 15m³ chacun sont disposés dans les communes suivantes :

C.C DU CONFLUENT	EMPLACEMENT
LAGARRIGUE	Parking Salle des fêtes
SAINT-LEON	A côté de la mairie
C.C DU CANTON DE PRAYSSAS	
PRAYSSAS	Parking des Halles
C.C DU VAL D'ALBRET	
FEUGAROLLES	Lieu dit la gare
SAINT-LAURENT	Parking au bord de la Garonne

Tableau 12 : Emplacements des trisacos

c. Les tonnages collectés

✚ En porte à porte

Périodes	Communes	Papier	Cartons	Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
1 ^{ER} TRIMESTRE	AIGUILLON	15,2	12,9	8,5	15,8	52,3
	BARBASTE	5,2	4,9	4	6,3	20,4
	DAMAZAN - BUZET-SUR-BAÏSE	6,7	6,3	4	6,6	23,6
	LAVARDAC	7,2	4,8	4	5,7	21,6
	NERAC	19,9	13	8,6	18,3	59,8
	PORT -SAINTE- MARIE -AMBRUS	4,3	4,8	3,3	5,8	18,2
	VIANNE - BAZENS	4,4	5,2	3,5	5,8	18,9
Total 1^{er} trimestre		62,9	51,9	35,9	64,2	215,0
2 ^{IE} TRIMESTRE	AIGUILLON	14,6	9,2	9,7	19,2	52,7
	BARBASTE	6,9	3,7	3,2	7,1	20,8
	DAMAZAN - BUZET-SUR-BAÏSE	6,6	4,4	3,9	7	22
	LAVARDAC	6,9	2,7	3,1	5,6	18,4
	NERAC	20,4	9,8	8,6	19,8	58,6
	PORT -SAINTE- MARIE -AMBRUS	5,3	3	3,5	6,3	18,1
	VIANNE - BAZENS	4,4	3	3,8	5,7	16,9
Total 2^{ième} trimestre		65,2	35,9	35,8	70,7	207,5
3 ^{IE} TRIMESTRE	AIGUILLON	16,5	8,8	10,6	24,9	60,8
	BARBASTE	5,7	2,8	3,5	8,2	20,2
	DAMAZAN - BUZET-SUR-BAÏSE	5,7	3,2	3,3	8,4	20,7
	LAVARDAC	5,7	2,5	3,5	5,6	17,3
	NERAC - BRUCH - THOUARS SUR GARONNE - XAINTRAILLES	20,2	9,6	12,7	27,7	70,3
	PORT -SAINTE- MARIE -AMBRUS	4,7	3	3,1	7	17,8
	VIANNE - BAZENS	4,1	2,8	2,9	6,5	16,3
Total 3^{ième} trimestre		62,7	32,8	39,6	88,3	223,3
4 ^{IE} TRIMESTRE	AIGUILLON	17,8	12,3	9,4	18,2	57,7
	BARBASTE	5,8	2,7	2,8	7,3	18,6
	DAMAZAN - BUZET-SUR-BAÏSE	5,8	4,5	3,6	7,8	21,8
	LAVARDAC	7	3	2,7	5	17,6
	NERAC - BRUCH - THOUARS SUR GARONNE - XAINTRAILLES	27,4	13,8	10,1	25,1	76,4
	PORT -SAINTE- MARIE -AMBRUS	5,1	3,5	2,9	5,8	17,3
	VIANNE - BAZENS	5,1	3,6	3,5	6,1	18,3
Total 4^{ième} trimestre		74	43,4	35,1	75,3	227,86
Total année 2013		264,8	164	146,4	298,5	873,7

Tableau 13 : Tonnages des déchets recyclables collectes en porte à porte

 *En apport volontaire*

Points tri zone nord

	Papier	Cartons, Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
JANVIER	12,8	9,6	24,7	47,1
FEVRIER	10,3	9,2	24,8	38,4
MARS	15,1	8,2	24,1	47,4
AVRIL	11,7	10,3	24,1	46
MAI	14,9	9,9	32,7	57,5
JUIN	11,1	9,8	24,4	45,4
JUILLET	15,3	13,8	38,3	67,4
AOUT	13,3	9,8	37,2	60,4
SEPTEMBRE	14,2	10,3	33,5	58
OCTOBRE	16,2	7,7	26	50
NOVEMBRE	16,2	7,2	26,6	50,1
DECEMBRE	17	5,8	27,4	50,2
TOTAL	168,3	111,8	343,7	618

Tableau 14 : Tonnages des déchets recyclables collectes en points tri zone nord

Points tri zone sud

	Papier	Cartons, Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
JANVIER	36,3	12,8	47,5	96,5
FEVRIER	29,3	10,3	32,1	71,7
MARS	30	11,4	33,9	75,4
AVRIL	41,1	12,2	44	97,2
MAI	24,5	12,4	44,3	81,2
JUIN	29,2	11,5	34,5	75,2
JUILLET	32,5	10,2	24,3	67
AOUT	28,4	15	50,5	93,9
SEPTEMBRE	27,9	10,2	48,7	86,8
OCTOBRE	28,8	12,5	39,3	80,6
NOVEMBRE	27,3	10	40,9	78,3
DECEMBRE	36,7	11,8	30,8	79,3
TOTAL	372,2	140,3	470,7	983

Tableau 15 : Tonnages des déchets recyclables collectes en points tri zone sud

Trisacos

	Papier	Cartons	Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
JANVIER	3,5	1,8	1,8	7,9	15,1
FEVRIER	3,7	1,3	1,5	6,5	13
MARS	3,9	1,2	1,6	6	12,7
AVRIL	4,2	1,5	1,5	4,3	11,5
MAI	4,1	1,5	2,1	6	13,7
JUIN	3	1,2	1,1	5,7	11,1
JUILLET	3,7	1,6	2,1	10,7	18,1
AOUT	3,3	1,8	2,6	9,9	17,6
SEPTEMBRE	3,4	1,5	1,7	8	14,6
OCTOBRE	3,2	1,1	1,3	5,8	11,3
NOVEMBRE	3	1,2	1,1	5	10,3
DECEMBRE	2,7	0,8	1,2	4,2	8,8
TOTAL	41,7	16,5	19,6	79,9	157,7

Tableau 16 : Tonnages des déchets recyclables collectés dans les trisacos

Apports extérieurs

Emballages ménagers : 27,5 T

Verre : 65,1 T

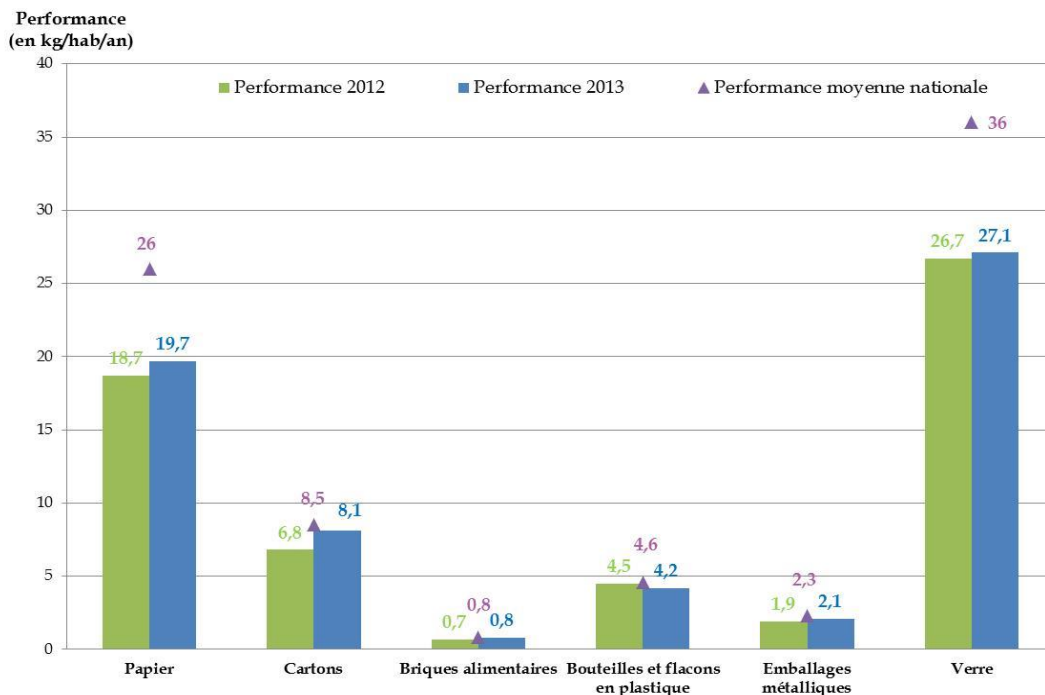
Cartons déchèterie: 236 T

Performance de tri

Taux de Refus : 3%

	2012			2013		
	Tonnages collectés	Population	Performance (kg/hab/an)	Tonnages collectés	Population	Performance (kg/hab/an)
Papier	856,3	45 893	18,7	916,4	46 383	19,7
Cartons	311	45 893	6,8	374,6	46 383	8,1
Briques alimentaires	31,7	45 893	0,7	38,2	46 383	0,8
Bouteilles et flacons en plastique	207,4	45 893	4,5	195,1	46 383	4,2
Emballages métalliques	89,8	45 893	1,9	98,5	46 383	2,1
Verre	1 225,6	45 893	26,7	1 257,9	46 383	27,1
Total	2 811,8	45 893	59,8	2880,7	46 383	62,1

Tableau 17 : Evolution des tonnages et des performances de tri des déchets



Graphique 2 : Evolution des performances de tri

Les performances de tri des déchets recyclables sont en légère augmentation. Néanmoins, elles sont inférieures aux moyennes nationales en milieu semi rural notamment pour le papier et le verre. Cependant, le taux de refus très faible (environ 3%) témoigne d'une bonne qualité du tri.

d. Le traitement

✚ Le centre de tri

Une fois collectés les déchets recyclables sont acheminés au centre de tri de Nicole, géré par la SEML du confluent. Le devenir des déchets recyclables diffère suivant le type de la collecte sélective.

Les déchets recyclables issus de la collecte sélective en porte à porte et des trisacos sont traités en trois catégories :

- Le verre est vidé à part, dans une benne de stockage avant d'être acheminé en verrerie ;
- Le papier et le carton, déjà séparés dans des compartiments spécifiques, sont directement compactés sous forme de balles ;
- Les autres matériaux recyclables (bouteilles et flacons en plastiques et emballages métalliques) sont séparés sur les chaînes de tri, puis mis en balles.

Les déchets recyclables collectés en apport volontaire via les points tri, sont traités de la manière suivante :

- Le verre est vidé à part, dans une benne de stockage avant d'être acheminé en verrerie ;
- Les papiers (journaux/Magazines) sont directement compactés sous forme de balles ;
- Les autres matériaux recyclables (bouteilles et flacons en plastiques, briques alimentaires, cartonnettes et emballages métalliques) sont séparés sur les chaînes de tri, puis mis en balles.

Une fois conditionnés sous forme de balles, les matériaux recyclables rejoignent leur filière de recyclage respective.

Les filières de recyclage

Les Eco-organismes

Le contrat avec Eco-emballages :

Eco-emballages est une société agréée par l'Etat pour organiser, superviser et accompagner la collecte et le tri des emballages ménagers en France. A ce titre, elle perçoit des contributions financières des entreprises qui conditionnent, distribuent, importent ou mettent sur le marché des produits emballés destinés à la consommation des ménages, afin d'aider financièrement et techniquement les collectivités compétentes pour la collecte et le recyclage.

Le SMICTOM LGB a signé pour 6 ans un contrat « barème E » avec cet organisme encadrant les filières de recyclage du verre, du carton, du plastique, de l'acier et de l'aluminium.

Ce contrat permet au syndicat de bénéficier d'un soutien financier sur :

- La collecte sélective, qui tient compte des performances de tri des habitants ;
- Les actions de communication auprès des citoyens pour l'optimisation des collectes sélectives.

La convention avec Eco folio :

Ecofolio est une société privée agréée par l'Etat pour la collecte des imprimés papier distribués gratuitement aux particuliers, quelles que soient leur nature et leur fonction.

Dans ce cadre, Eco folio perçoit des contributions de ses adhérents pour soutenir financièrement les collectivités engagées dans la collecte et la valorisation des papiers.

Le SMICTOM LGB a signé une convention avec cet Eco-organisme dans le cadre de la collecte sélective des Journaux /Magazines. Ainsi Ecofolio, sur justificatif de recyclage des repreneurs, apporte au SMICTOM LGB un soutien financier pour le tri et le recyclage des déchets.

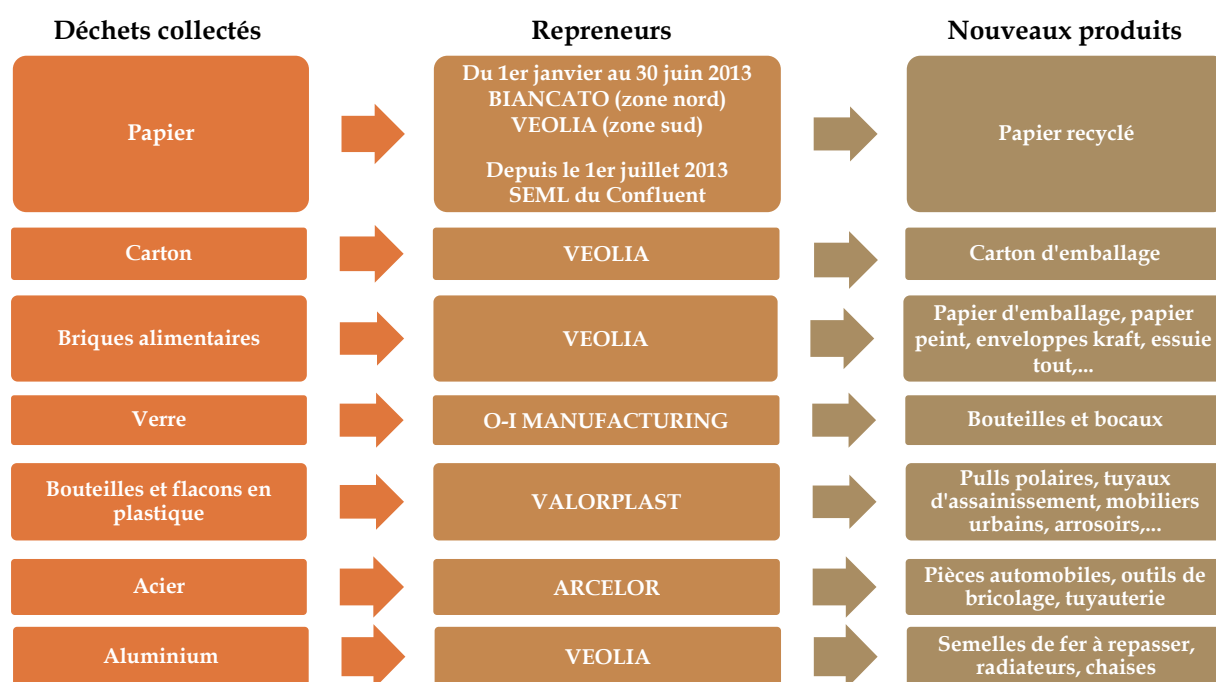


Figure 8 : Les filières de recyclage

3. LA COLLECTE DES DECHETS VERTS

a. Définition

Les **déchets verts** sont des **résidus d'origine végétale issus de l'activité de jardinage des particuliers**. Il s'agit principalement de feuilles mortes, de fleurs fanées, de tailles de haies, de mauvaises herbes et de tontes de pelouse.



b. L'organisation de la collecte



La collecte des déchets verts est assurée en porte à porte en zone pavillonnaire sur les communes d'Aiguillon, Barbaste, Lavardac, Nérac, Port Sainte Marie et Vianne. Elle s'effectue en régie avec 2 BOM de remplacement du parc (le Renault 260 immatriculé AP 200 AT et le Renault 260 immatriculé AP 943 AS). Les déchets verts sont collectés **uniquement dans des bacs de 240 litres spécifiques**.

c. Les fréquences et les jours de collecte

En 2013, les collectes des déchets verts en porte à porte ont été effectuées dans les conditions suivantes :

- 1 collecte mensuelle en janvier, février et décembre ;
- 2 collectes par mois sur les autres mois.

Les jours de collectes ont été les suivants :

		Jours de collecte				
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
CC DU CONFLUENT						
AIGUILLON						
PORT-SAINTE-MARIE						
C.C DU VAL D'ALBRET						
BARBASTE						
LAVARDAC						
NERAC	Secteur 1					
	Secteur 2					
VIANNE						

Tableau 18 : Jours de collecte des déchets verts en porte à porte

Des calendriers spécifiant les jours et les fréquences de collecte des déchets verts sur chacune des communes ont été réalisés par le SMICTOM LGB. Ils ont été transmis aux communautés de communes et aux communes concernées et mis en accès sur le site internet du syndicat.

d. Les tonnages collectés

En 2013, 500 tonnes de déchets verts ont été collectées contre 514 tonnes en 2012.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
AIGUILLON - PORT SAINTE MARIE	0,5	0,5	4,4	10,7	11,6	11	11,7	7,2	6,1	8,9	8,8	4,4	85,8
VIANNE - BARBASTE - NERAC - LAVARDAC	10,4	10	29,8	51,1	57,8	55,5	44,6	32,2	30,8	39,6	33,6	19,2	414,6
TOTAL	10,9	10,5	34,2	61,8	69,4	66,5	56,3	39,4	36,9	48,5	42,4	23,6	500,4

Tableau 19 : Tonnages des déchets verts collectés en porte à porte

e. Le traitement

Les déchets verts collectés en porte à porte sont acheminés vers des filières de compostage. Pour le secteur nord, ils sont acheminés vers la plateforme de compostage de Caubeyres qui est gérée par les jardins d'Aquitaine tandis que pour le secteur sud, ils sont traités sur la plateforme de Durance, exploitée par SEDE Environnement.

4. LA COLLECTE DES TEXTILES , LINGES ET CHAUSSURES

a. Définition

Cette collecte concerne tous les Textiles d'habillement, le Linge de maison et les Chaussures (TLC).

Afin de préserver la qualité des dons et leur assurer une seconde vie, les vêtements et le linge de maison doivent être propres et secs, même s'ils sont usés et les chaussures doivent être attachées par paire. Le tout doit être placé dans des sacs fermés de 50 litres maximum.

b. L'organisation de la collecte



Elle s'effectue en apport volontaire par le biais de bornes.

En janvier 2012, cette collecte a débuté par l'installation des premières bornes dans les déchèteries, puis s'est rapidement étendue à l'ensemble du territoire.

A cet effet, deux conventions ont été signées. Une avec l'entreprise à but socio-économique « Le Relais » et l'autre avec l'éco-organisme « Eco TLC ».

« Le Relais » assure gratuitement la mise en place, l'entretien et la collecte des bornes de tri (hebdomadaire ou selon le remplissage).

Quant à l'éco-organisme « Eco TLC », il est agréé par les pouvoirs publics pour prendre en charge la responsabilité des metteurs en marché de TLC. En effet, cet éco-organisme perçoit des éco-contributions des metteurs en marché pour gérer leurs produits en fin de vie.

Ces sommes sont utilisées pour :

- Dresser un état des activités de récupération et de valorisation des TLC ;
- Soutenir financièrement les opérateurs de tri industriel ;
- Encourager le développement de produits éco-conçus ;
- Accompagner les Collectivités Territoriales dans leurs actions de communication.

c. Les tonnages collectés

En 2013, 107 tonnes de textiles ont été collectées (dont 25 tonnes en déchèterie). Elles se répartissent de la manière suivante :

C.C DU CONFLUENT	EMPLACEMENT	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés
AIGUILLON	<i>Service technique – Rue Georges Sand Parking Intermarché</i>	18/04/2012 07/03/2012	2,1 7,1
BOURRAN	<i>Salle des fêtes</i>	20/04/2012	3,2
DAMAZAN	<i>Déchèterie</i>	10/01/2012	3,6
PORT-SAINTE-MARIE	<i>Parking Intermarché Déchèterie</i>	05/04/2012 10/01/2012	5,5 3,7
RAZIMET	<i>Salle des fêtes</i>	15/05/2012	1,8
SAINT PIERRE DE BUZET	<i>Salle des fêtes</i>	09/05/2012	0,7
C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET	EMPLACEMENT	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés
ANDIRAN	<i>Au bourg</i>	05/04/2012	1,3
CALIGNAC	<i>Parking mairie</i>	05/07/2012	1,6
FIEUX	<i>Parking du cimetière</i>	05/04/2012	0,8
FRANCESCAS	<i>Déchèterie</i>	06/01/2012	1,7
FRECHOU	<i>Au bourg</i>	05/04/2012	1
LAMONTJOIE	<i>Au bourg</i>	05/04/2012	2,7
MONCAUT	<i>Lieu-dit Fonbïlan</i>	21/11/2012	1,6
MONCRABEAU	<i>Parking Salle des sports</i>	05/04/2012	1,1
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	<i>Rue des promenades</i>	21/11/2012	2
NOMDIEU	<i>Lieu-dit Castera</i>	05/04/2012	0,8
SAUMONT	<i>Au bourg</i>	11/05/2012	1,3
C.C DU MEZINAIS	EMPLACEMENT	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés
MEZIN	<i>Parking collège Déchèterie</i>	05/04/2012 10/01/2012	3,7 2,1
SOS	<i>Rue des Capots</i>	05/04/2012	2,2

C.C DU CANTON DE PRAYSSAS	EMPLACEMENT	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés
LAUGNAC	Au bourg place André Pédoussaut	20/04/2012	2,7
MADAILLAN	Parking de la mairie	19/04/2012	1,5
MONTPEZAT	Place de la libération	20/04/2012	2,5
PRAYSSAS	Déchèterie	10/01/2012	3,4
SAINT-SARDOS	Au bourg	10/05/2012	1,1
C.C DU VAL D'ALBRET	EMPLACEMENT	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés
BARBASTE	Boulevard Jean Jacques Rousseau Déchèterie	05/04/2012	4,3
		06/01/2012	3,5
BRUCH	Atelier municipal	05/04/2012	2,5
BUZET SUR BAÏSE	Salle des fêtes	05/04/2012	1,5
FEUGAROLLES	Salle des fêtes	05/04/2012	3,3
LASSERRE	En face de la mairie	05/04/2012	0,4
LAVARDAC	Lieu-dit La Prade	05/04/2012	2,9
MONTESQUIEU	Lieu-dit Barolles	11/05/2012	1,9
NERAC	Place du Foirail Déchèterie Magasin Uni Vert	05/04/2012	8,6
		06/01/2012	7,1
		13/01/2013	0,8
POMPIEY	Parking de la mairie	05/04/2012	0,8
SAINT LAURENT	Ecole	05/04/2012	1,5
THOUARS-SUR-GARONNE	Route de la plaine de tennis	09/05/2012	0,8
VIANNE	Ecole	05/04/2012	3,2
Commune ayant rejoint la communauté de communes des Côteaux et Landes de Gascogne			
CAUBEYRES	Salle des expositions	05/04/2012	0,9
TOTAL			106,8

Tableau 20 : Tonnages des textiles collectés en apport volontaire

d. Le traitement

Une fois collectés, les textiles sont triés manuellement selon leur genre, leur qualité ou leur matière.



5. LA GESTION DES DECHETERIES

Les déchèteries sont des espaces clos, aménagés et gardiennés où les habitants du territoire du SMICTOM LGB peuvent déposer les déchets qui ne sont pas collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature.

a. Un réseau de 7 déchèteries

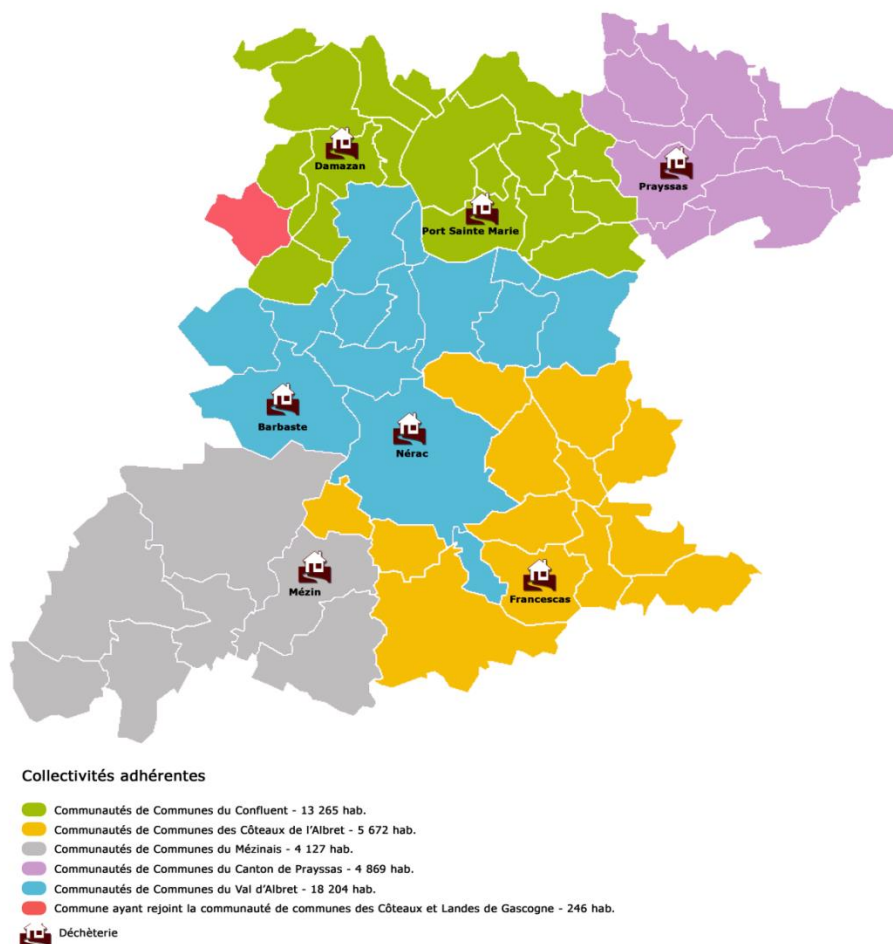


Figure 9 : Le réseau des déchèteries

Afin d'améliorer l'accueil des usagers, le SMICTOM LGB a modifié et étendu les horaires d'ouverture de ses déchèteries. Depuis le 1^{er} janvier 2012, elles sont ouvertes aux horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
BARBASTE	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
DAMAZAN	Fermé	9h - 12h	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h
FRANCESCAS	Fermé	9h - 12h	Fermé	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
MEZIN	Fermé	13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h
NERAC	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
PORT SAINTE MARIE	13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
PRAYSSAS	Fermé	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h

Tableau 21 : Horaires d'ouverture des déchèteries

b. Les déchets acceptés

A DEPOSER DANS LES BENNES	
LES METAUX	Objets exclusivement métalliques : radiateurs, cadres de vélo, récipients vides et non souillés,...
LES CARTONS BRUNS	Tous les cartons d'emballage secs, vidés et pliés.
LES DECHETS VERTS	Feuilles, tontes de pelouses, tailles de haies, petits élagages, branchages.
LES GRAVATS	Déchets inertes et matériaux de démolition : béton, parpaings, briques, tuiles, ciment, céramiques, vaisselle et pots de fleurs.
LE BOIS NON TRAITE	Bois non traité et non peint : palettes, planches, caisses,...
LE TOUT-VENANT	Ensemble des déchets (hors toxiques) pour lesquels il n'existe pas de filière de recyclage : matelas, mobiliers,...
A DEPOSER DANS LES COLONNES SPECIFIQUES	
LES HUILES DE VIDANGE	Huiles de vidange usagées des véhicules des particuliers.
LES TEXTILES	Vêtements, chaussures liées par paires, petite maroquinerie (sacs à mains, ceintures,...) et linge de maison.
LES LAMPES USAGEES	Tubes fluorescents dits « néons », lampes fluocompactes dites « basse consommation », lampes sodium haute et basse pression, lampes à vapeur de mercure et lampes à LED.
LES HUILES ALIMENTAIRES	Huiles végétales (arachide, olive, colza, tournesol,...) utilisées pour les cuissons et pour les fritures.
NOUVEAUTE 2013	
A DEPOSER DANS LES BACS SPECIFIQUES	
LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)	Ecrans : téléviseurs, moniteurs, ... Gros électroménager froid : réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, ... Gros électroménager hors froid : lave-linge, sèche linge, lave-vaisselle, ... Petit électroménager : aspirateurs, machines à coudre, fers à repasser, ... Outils de bricolage et de jardinage : perceuses, scies circulaires, ...
A REMETTRE AU GARDIEN	
LES DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS)	Produits pâteux : peintures, colles, vernis, ... Acides et bases : acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, ammoniac Solvants : white spirit, acétone, alcool, ... Produits phytosanitaires : Insecticides, fongicides, raticides, désherbants, ... Batteries et Piles
LES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)	Pour les particuliers en automédication uniquement Déchets piquants, coupants et tranchants : aiguilles, seringues, scalpels, lames, bandelettes, lancettes, ...
LES RADIOGRAPHIES	
NOUVEAUTE 2013	

c. La fréquentation des déchèteries

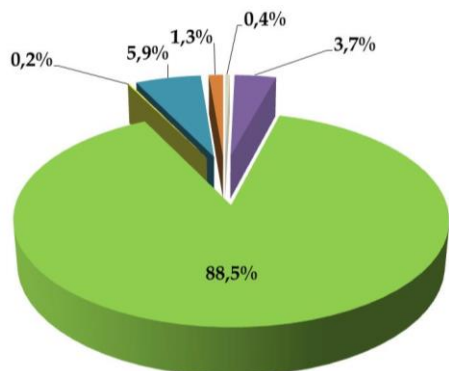
En 2013, les déchèteries du SMICTOM LGB ont accueilli près de 73 000 visiteurs, soit environ 6000 visiteurs par mois répartis de la manière suivante :

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
BARBASTE	757	840	1 159	1 179	1 032	1 349	1 253	1 489	1 144	1 376	1 011	742	13 331
DAMAZAN	480	427	639	788	681	804	810	1 088	664	711	673	464	8 229
FRANCESSAS	261	229	288	339	308	337	328	337	291	317	254	241	3 530
MEZIN	400	482	579	554	476	527	629	466	435	526	411	323	5 808
NERAC	1 696	1 700	2 170	2 681	1 706	1 717	2 153	1 808	1 667	2 002	1 453	1 426	22 179
PORT SAINTE MARIE	781	678	1 078	995	1 007	1 161	1 163	1 401	980	1 035	821	697	11 797
PRAYSSAS	428	379	675	672	683	738	825	905	645	732	604	484	7 770
TOTAL	4 803	4 735	6 588	7 208	5 893	6 633	7 161	7 494	5 826	6 699	5 227	4 377	72 644

Tableau 22 : Fréquentation des déchèteries

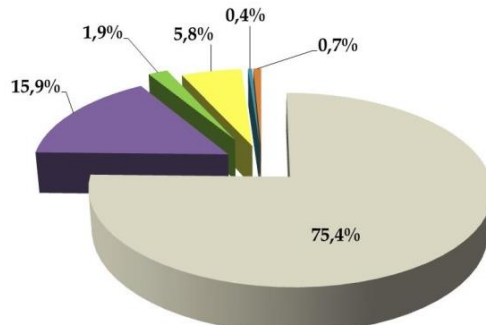
Les graphiques suivants apportent des précisions sur la répartition des visites sur chacune des déchèteries.

DECHETERIE DE BARBASTE



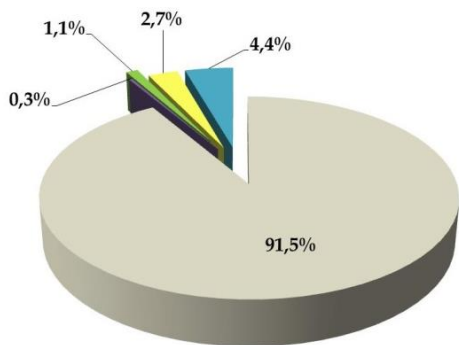
- Habitants de la Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret
- Habitants de la Communauté de Communes du Mézinais
- Habitants de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Artisans de la Communauté de Communes du Mézinais
- Artisans de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Communes adhérentes à la Communauté de Communes du Val d'Albret

DECHETERIE DE DAMAZAN



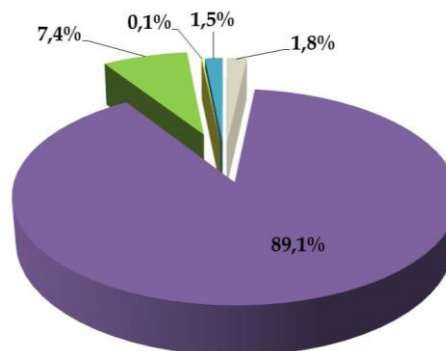
- Habitants de la Communauté de Communes du Confluent
- Habitants de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Habitants de Caubeyres qui a rejoint la Communauté de communes des Côteaux et Landes de Gascogne
- Artisans de la Communauté de Communes du Confluent
- Artisans de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Communes adhérentes à la Communauté de Communes du Confluent

DECHETERIE DE FRANCESCAS



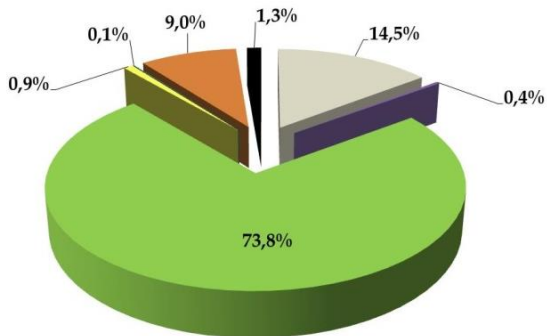
- Habitants de la Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret
- Habitants de la Communauté de Communes du Mézinais
- Habitants de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Artisans de la Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret
- Communes adhérentes à la Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret

DECHETERIE DE MEZIN



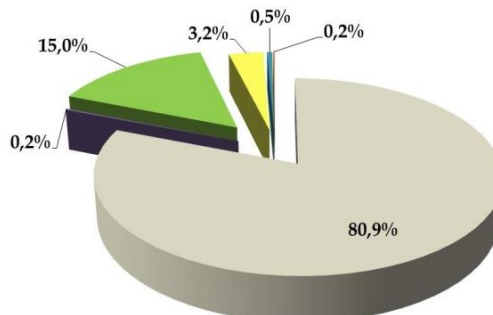
- Habitants de la Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret
- Habitants de la Communauté de Communes du Mézinais
- Artisans de la Communauté de Communes du Mézinais
- Communes adhérentes à la Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret
- Communes adhérentes à la Communauté de Communes du Mézinais

DECHETERIE DE NERAC



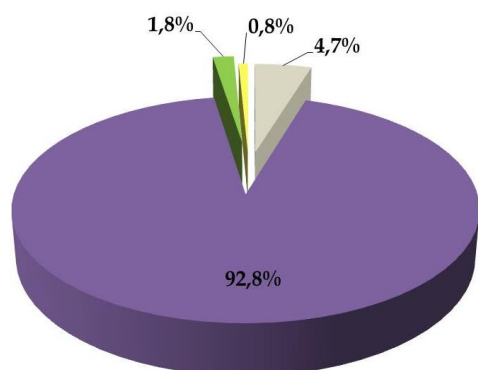
- Habitants de la Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret
- Habitants de la Communauté de Communes du Mézinais
- Habitants de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Artisans de la Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret
- Artisans de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Communes adhérentes à la Communauté de Communes du Val d'Albret

DECHETERIE DE PORT SAINTE MARIE



- Habitants de la Communauté de Communes du Confluent
- Habitants de Caubeyres qui a rejoint la Communauté de communes des Côteaux et Landes de Gascogne
- Habitants de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Artisans de la Communauté de Communes du Confluent
- Artisans de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Communes adhérentes à la Communauté de Communes du Confluent

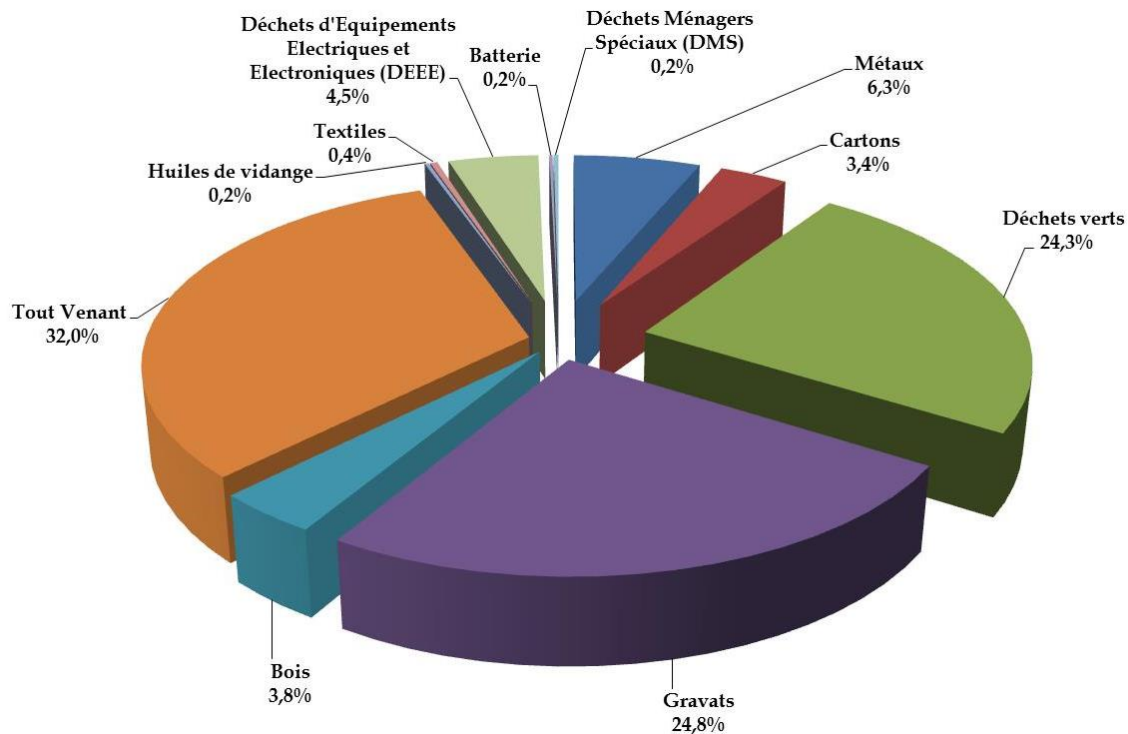
DECHETERIE DE PRAYSSAS



- Habitants de la Communauté de Communes du Confluent
- Habitants de la Communauté de Communes du Canton de Prayssas
- Artisans de la Communauté de communes du Canton de Prayssas
- Communes adhérentes à la Communauté de Communes du Canton de Prays

d. Les tonnages collectés

7 017 tonnes de déchets ont été collectées en déchèterie en 2013, soit une performance de collecte de 152 kg/hab./an. Cette performance est quasi semblable à celle de 2012 : 154 kg/hab./an.



Graphique 3 : Répartition des tonnages collectés par matériaux

Le tableau ci-dessous détaille les tonnages des déchets collectés en 2013.

	Déchèterie de Barbaste	Déchèterie de Damazan	Déchèterie de Francescas	Déchèterie de Mézin	Déchèterie de Nérac	Déchèterie de Port Sainte Marie	Déchèterie de Prayssas	Total
METAUX	71,1	37,2	29,1	65,1	123,7	63,8	50	440
CARTONS	37,1	14,5	12,7	27,2	105,7	22	16,8	236
DECHETS VERTS	320,3	172,9	80	95,6	619,7	265,1	148,9	1 702,5
GRAVATS	270,4	192,8	97,9	108,1	537,5	296,7	235,6	1 739
BOIS	51,7	26	19	38,3	72,5	29,9	28,3	265,7
TOUT-VENANT	416,7	240,7	104,3	189,4	642,6	380,4	274,5	2 248,6
HUILES DE VIDANGE	2,1	1	0,9	2,8	3,1	3,2	1,9	15
HUILES ALIMENTAIRES	0,2	0,3	0,1	0,2	0,1	0,1	0	1
TEXTILES	3,5	3,6	1,7	2,1	7,1	3,7	3,4	25,1
LAMPES	0,5							0,5
DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUE (DEEE)	50,8	39,4	21,8	33,5	73	54,6	39,7	312,8
BATTERIE	2	1,8	1,1	1,2	1,5	1,9	2	11,5
PILES	0,3	0,2	0,2	0,4	0,4	0,4	0,3	2,2
DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS)	3,5	2,4	1,1	1,1	2,3	3,6	2,9	16,9
DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)	0,04	0,04	0	0,02	0,05	0,06	0,02	0,23
RADIOGRAPHIE	0,04	0,03	0,01	0,01	0,05	0,03	0,03	0,2
TOTAL								7017,2

Tableau 23 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie

e. Le traitement

La figure suivante présente les filières de traitement et de recyclage en fonction du type de déchets collectés sur les déchèteries du syndicat.



Légende :
 (ZN) : Zone nord
 (ZS) : Zone sud

Figure 10 : Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie

6. L'EXPLOITATION DE L'ISDND DE FAUILLET

a. Présentation de l'installation

Exploitée en régie par le SMICTOM LGB, l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Fauillet est située au lieu-dit « Lalanne de Saint Germain » et s'étend sur une surface de près de 8 Ha.

L'arrêté préfectoral n°2011325-008 du 21 novembre 2011 encadre l'exploitation de ce site.

b. Les exigences législatives et environnementales

+ Protection des sols

Pour prévenir toute pollution, les alvéoles sont isolées du milieu naturel par de l'argile compactée recouverte de géo-membranes qui complètent l'étanchéité de la zone.

+ Collecte et traitement des lixiviats

Un réseau de drains en fond d'alvéoles permet de récupérer les lixiviats (eaux de pluie qui ont percolé à travers les déchets et les plastiques). Des puits équipés de pompes permettent de capter les eaux en fond d'alvéoles. Elles sont dirigées, ensuite, vers la station d'épuration de Marmande.

+ Collecte et traitement des Biogaz

Généré lors de la dégradation naturelle des matières organiques, les biogaz sont aspirés par le réseau de captage. Des puits verticaux permettent d'aspirer ce gaz et de le diriger vers une torchère haute température pour y être brûlés à une température de 1 200°C.

+ Contrôle semestriels des gaz en sortie de torchère :

L'analyse de la qualité du biogaz capté est assurée par une société agréée par le ministère de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

+ Surveillance de la nappe phréatique

Semestriellement, des analyses de la nappe phréatique sont réalisées par le contrôle des eaux issues des piézomètres périphériques au site.

+ Gestion des eaux de ruissellement

Les eaux pluviales internes au site sont récupérées dans des bassins. Après contrôle et analyse, elles repartent dans le milieu naturel.

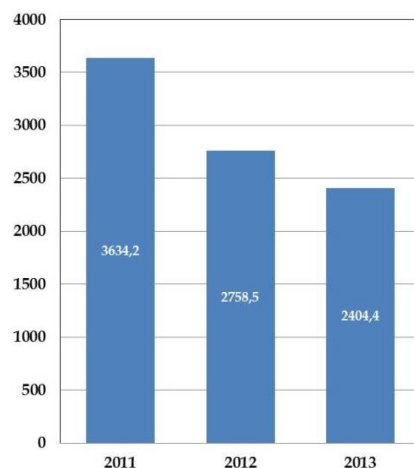
c. Les tonnages traités

Les tonnages traités sur l'année 2013 ont été de 2404,4 tonnes contre 2758,5 tonnes en 2012. Soit une diminution de 13%.

Le tableau ci-dessous détaille les tonnages des déchets traités en 2013.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
ISDND de Fauillet	203	234,5	184,4	240	213,1	172,4	177,8	113,4	315,1	212,1	181,5	157,1	2 404,4

Tableau 24 : Tonnages traités sur l'ISDND de Fauillet en 2013



Graphique 4 : Evolution des tonnages traités sur l'ISDND de Fauillet sur 2011, 2012 et 2013

7. LA COMMUNICATION

L'objectif majeur des actions de communication est de sensibiliser et d'informer les usagers afin de les impliquer davantage dans le tri sélectif des déchets en vue d'une meilleure valorisation.

La communication s'effectue autour de deux grands axes :

- la communication orale à travers les animations scolaires, les visites du centre de tri et les collectes sélectives au porte à porte ;
- la communication écrite, avec les communiqués de presse et les supports de communication élaborés par le syndicat .

a. La communication orale

Les animations scolaires

Au travers d'animations en milieu scolaire, le SMICTOM LGB sensibilise les élèves au tri et à la valorisation des déchets.

Ces **animations, conçues en partenariat avec l'inspection académique du Lot et Garonne, sont gratuites et conformes aux programmes scolaires.** Un livret décrivant ces animations est envoyé en début d'année scolaire à chaque école maternelle et primaire du territoire syndical.

Il est également téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.smictomlgb.fr/fr/les-animations-scolaires.html>

L'objectif est de permettre aux élèves de découvrir l'univers des déchets ménagers, le tri, les modes de traitement et de comprendre les enjeux liés à la gestion des déchets.

Une rencontre préalable est réalisée avec les enseignants pour répondre au mieux à leurs attentes et pour préciser les modalités d'intervention (encadrement, durée, matériels apportés par l'intervenant, locaux mis à disposition dans l'école...).

Au cours de l'année 2013, le syndicat a sensibilisé près de **200 élèves**.

Le tableau suivant présente les interventions réalisées sur le territoire syndical.

Date	Nom de l'établissement	Classe	Nombre d'élèves
14/02/2013	Ecole de Saint Sardos	CE2/CM1/CM2	28
19/02/2013	Ecole Marcel Prévost Aiguillon	CM1/CM2	24
25/02/2013	Ecole Marie Curie Nérac	CP	56
26/02/2013	Ecole Marie Curie Nérac	CP/CE1	26
28/02/2013	Ecole Marie Curie Nérac	CE1	25
19/03/2013	Ecole Marcel Prévost Aiguillon	CE1/CE2	22
23/05/2013	Ecole de Lusignan Petit	CE2/CM1/CM2	16
28/11/2013	Ecole Sainte Maure de Peyriac	CM1/CM2	15

Tableau 25 : Liste des animations scolaires réalisées en 2013

Les visites sur sites

Pour compléter les interventions dans les établissements scolaires, le SMICTOM LGB propose des visites sur site (déchèteries, centre de tri de Nicole, Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Nicole).

Une centaine d'élèves ont effectué ces visites au cours de l'année 2013.

Date	Nom de l'établissement	Classe	Nombre d'élèves
21/02/2013	Ecole de Saint Sardos	CE2/CM1/CM2	28
04/04/2013	Ecole de Prayssas	CE1/CE2	24
13/06/2013	Ecole de Lusignan Petit	CE2/CM1/CM2	16
10/10/2013	Maison familiale de Barbaste		24
19/12/2013	Collège de Mézin	3 ^{ème}	23

Tableau 26 : Liste des visites sur sites effectuées en 2013

La communication de proximité

Au cours du mois de septembre 2013, la collecte des déchets recyclables en porte à porte a été mise en place sur les communes de Xaintrailles, Thouars Sur Garonne, Saint Laurent et Bruch. A cette occasion, les habitants de ces communes ont été sensibilisés au tri sélectif lors de la distribution du bac de collecte en porte à porte.

b. La communication écrite

Les communiqués de presse

Ils sont réalisés pour informer les habitants :

- Des modifications de jours de collectes (jours fériés ou réorganisation des circuits);
- De la mise en place d'une nouvelle collecte.

Afin d'optimiser la diffusion de ces informations, ces communiqués sont également transmis aux Communautés de Communes et aux Communes concernées.

Les supports de communication

Différents supports de communication (mémo tri, site internet, plaquettes...) sont élaborés par le SMICTOM LGB pour informer les usagers de l'actualité et des actions du syndicat

(consignes de tri, modifications des collectes, interventions dans les écoles, renouvellement de matériels...)

Ils sont accessibles et téléchargeables sur le site internet du SMICTOM LGB à l'adresse suivante :

<http://www.smictomlgb.fr/fr/liens-directs/telechargements.html>



Le site internet (www.smictomlgb.fr)

Il permet aux habitants de retrouver les informations sur le tri, la collecte et le traitement des déchets.

Inauguré en septembre 2011, il est régulièrement mis à jour.



Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Ce rapport a pour objet de présenter les données techniques et financières relatives au service de collecte et de traitement des déchets ménagers sur le territoire du SMICTOM LGB.

En juin 2012, il a été diffusé aux communautés de communes membres.



Les calendriers de collecte des déchets verts en porte à porte

Commune d'Aiguillon, de Barbaste, de Lavardac, de Nérac, de Port Sainte Marie et de Vianne



Guide des animations scolaires sur le tri et le recyclage des déchets ménagers

Envoyé en début d'année scolaire à chaque école du territoire syndical, il présente les animations proposées par le SMICTOM LGB.



Panneaux de signalétique des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) pour les 7 déchèteries

Ces panneaux rappellent les consignes de tri des DEEE.



Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Cette plaquette présente les consignes de tri et le fonctionnement de la collecte des DEEE en déchèterie.

Elle est remise aux particuliers par les gardiens lors de leur passage en déchèterie.



Les mémos tri

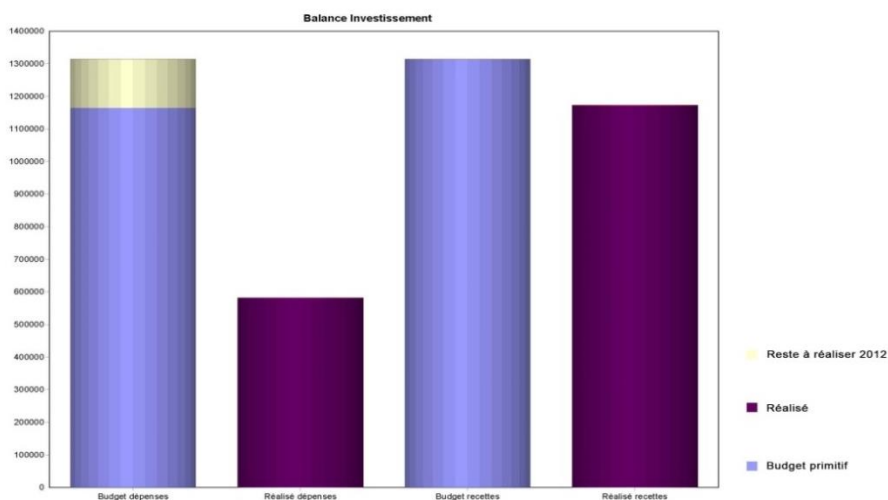
Edités en 2010 et 2011, ils rappellent les consignes de tri de la collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire.

Ils sont remis aux particuliers lors de la dotation de bacs, de visites en porte à porte ou aux scolaires lors des animations.

1. LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

INVESTISSEMENT

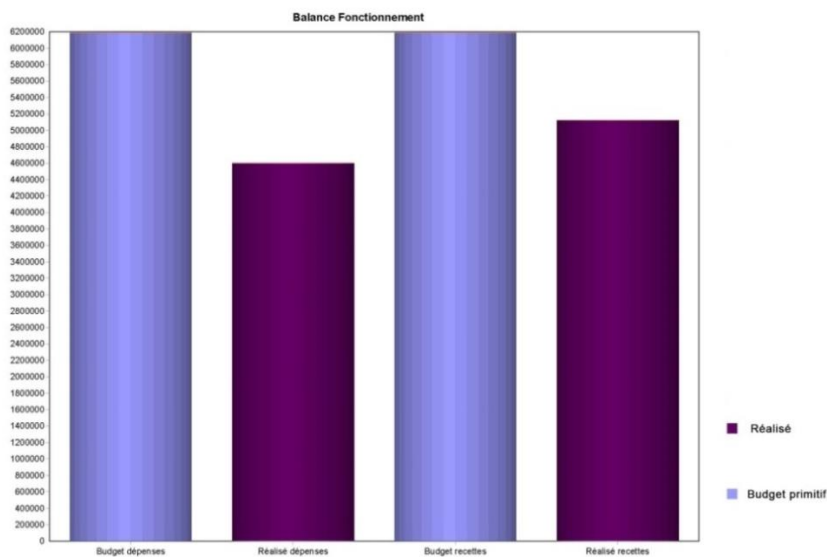
	Budget Primitif	Restes à réaliser de 2012	Décisions modificatives	Budget Total	Réalisation (Compte Administratif)	Restes à réaliser 2013
DEPENSES	1 164 918	149 682	0	1 314 600	582 199,32	359 388
RECETTES	1 314 600	0	0	1 314 600	1 173 231,68	0



La section d'investissement est excédentaire de 591 032,36

FONCTIONNEMENT

	Budget Primitif	Restes à réaliser de 2012	Décisions modificatives	Budget Total	Réalisation (Compte Administratif)	Restes à réaliser 2013
DEPENSES	6 187 150	0	0	6 187 150	4 601 596,76	0
RECETTES	6 187 150	0	0	6 187 150	5 123 539,81	0



La section de fonctionnement est excédentaire de 521 943,05

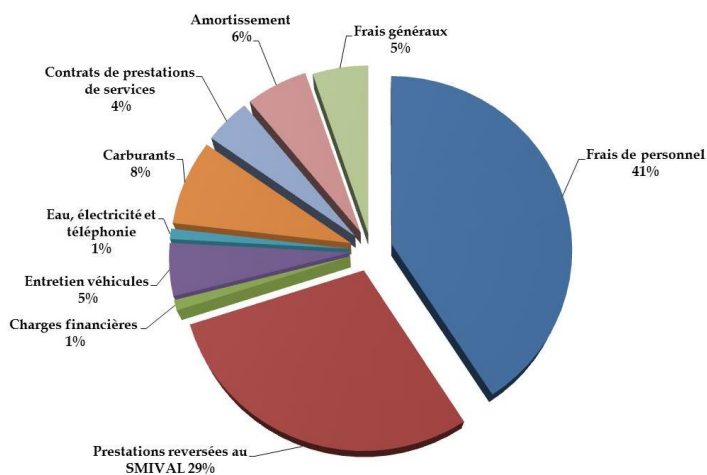
✚ Les principales opérations d'investissement

LES DEPENSES EN € TTC	
Descriptif des dépenses	Montant en € TTC
Aménagement des déchèteries	11 711,23
Exploitation de l'ISDND de Nicole	3 010,93
Exploitation de l'ISDND de Fauillet	1 998,64
Acquisition de conteneurs	25 654,20
Acquisition de véhicules	241 113,60
Achat matériel de bureau	989,09
Remboursement du capital d'emprunts	211 838,75
Valorisation biogaz-cogénération	14 591,20
Point d'apport volontaire	69 701,68
Achat d'une bétonnière	1 590
Total	582 199,32

LES RECETTES EN € TTC	
Descriptif des dépenses	Montant en € TTC
FCTVA	8 687,34
Excédent d'investissement	899 942,99
Amortissement	264 601,35
Total	1 173 231,68

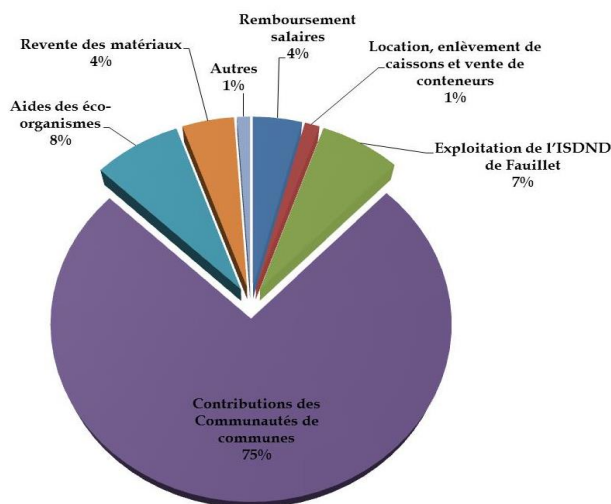
✚ Les principales opérations de fonctionnement

LES DEPENSES EN € TTC	
Descriptif des dépenses	Montant en € TTC
Frais de personnel	1 882 394,97
Prestations reversées au SMIVAL	1 340 440,02
Charges financières	43 901,20
Entretien véhicules	225 746,65
Eau, électricité et téléphonie	44 058,92
Carburants	365 595,88
Contrats de prestations de services	197 670,45
Amortissement	264 601,35
Frais généraux	237 187,32
Total	4 601 596,76



Graphique 5 : Répartition des dépenses de fonctionnement 2013

LES RECETTES en € TTC	
Descriptif des recettes	Montant en € TTC
Remboursement salaires	183 416,82
Location, enlèvement de caissons et vente de conteneurs	56 007,20
Exploitation de l'ISDND de Fauillet	304 992,97
Contributions des Communautés de communes	3 368 434,97
Aides des éco-organismes	331 469,55
Revente des matériaux	194 864,89
Autres	48 772,67
Total	4 487 959,07



Graphique 6 : Répartition des recettes de fonctionnement 2013

2. LES MODALITES DE FINANCEMENT DU SERVICE

Les collectivités adhérentes reversent au SMICTOM LGB une participation calculée :

- Selon les tarifs fixés par le comité syndical par délibération en date du 9 janvier 2013 à savoir :
 - La collecte des déchets ménagers : 94€ l'heure
 - La collecte en déchèterie : 16€ par habitant
- Selon les tarifs du SMIVAL pour le traitement des déchets (le SMICTOM LGB reverse ensuite cette partie au SMIVAL).

Pour l'année 2013, le montant des participations (acomptes) des collectivités se répartit de la manière suivante :

COMMUNAUTES DE COMMUNES	MONTANT en € TTC
C.C. DU CONFLUENT	998 234,48
C.C. DES COTEAUX DE L'ALBRET	337 131,36
C.C. DU CANTON DE PRAYSSAS	331 695,81
C.C. DU MEZINAIS	274 486,28
C.C. DU VAL D'ALBRET	1 410 887,04
C.C. DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE	16 000

Une régularisation, pour solde des participations aux services de collecte et de traitement, intervient début 2014.

Liste des figures, tableaux et graphiques

Liste des figures

Figure 1 : Organisation territoriale du SMICTOM LGB et population	7
Figure 2 : Les instances du SMICTOM LGB au 1 ^{er} janvier 2013	8
Figure 3 : Organisation des services du SMICTOM LGB au 1 ^{er} janvier 2013	9
Figure 4 : Organisation générale du service d'élimination des déchets ménagers	11
Figure 5 : Fréquences de collecte des ordures ménagères sur le territoire du SMICTOM LGB	13
Figure 6 : Tonnages des ordures ménagères collectés sur le SMICTOM LGB	16
Figure 7 : Organisation de la collecte sélective	18
Figure 8 : Les filières de recyclage	27
Figure 9 : Le réseau des déchèteries	32
Figure 10 : Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie	37

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des compétences du SMICTOM LGB et du SMIVAL 47	5
Tableau 2 : Population, superficie et densité des collectivités adhérentes au SMICTOM LGB	6
Tableau 3 : Véhicules de collecte des ordures ménagères	12
Tableau 4 : Jours de collecte des ordures ménagères par commune et fréquence	15
Tableau 5 : Tonnages des ordures ménagères collectés	16
Tableau 6 : Evolution des tonnages des ordures ménagères collectés	16
Tableau 7 : Véhicules de collecte sélective en porte à porte	19
Tableau 8 : Fréquence et jours de collecte des déchets recyclables en porte à porte	19
Tableau 9 : Mode de gestion de la collecte des déchets recyclables en apport volontaire	20
Tableau 10 : Véhicule de collecte sélective point tri	20
Tableau 11 : Emplacement des points tri sur le territoire du SMICTOM LGB	22
Tableau 12 : Emplacements des trisacos	22
Tableau 13 : Tonnages des déchets recyclables collectés en porte à porte	23
Tableau 14 : Tonnages des déchets recyclables collectés en points tri zone nord	24
Tableau 15 : Tonnages des déchets recyclables collectés en points tri zone sud	24
Tableau 16 : Tonnages des déchets recyclables collectés dans les trisacos	25
Tableau 17 : Evolution des tonnages et des performances de tri des déchets	25
Tableau 18 : Jours de collecte des déchets verts en porte à porte	28
Tableau 19 : Tonnages des déchets verts collectés en porte à porte	29
Tableau 20 : Tonnages des textiles collectés en apport volontaire	31
Tableau 21 : Horaires d'ouverture des déchèteries	32
Tableau 22 : Fréquentation des déchèteries	33
Tableau 23 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie	36
Tableau 24 : Tonnages traités sur l'ISDND de Failliet en 2013	38
Tableau 25 : Liste des animations scolaires réalisées en 2013	40
Tableau 26 : Liste des visites sur sites effectuées en 2013	40

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition de la population du SMICTOM LGB	6
Graphique 2 : Evolution des performances de tri	26
Graphique 3 : Répartition des tonnages collectés par matériaux	35
Graphique 4 : Evolution des tonnages traités sur l'ISDND de Failliet sur 2011, 2012 et 2013	39
Graphique 5 : Répartition des dépenses de fonctionnement 2013	44
Graphique 6 : Répartition des recettes de fonctionnement 2013	45

**Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et
de Traitement des Ordures Ménagères Lot-Garonne-Baïse**

17, Avenue du 11 novembre
47190 AIGUILLON

Tel : 05 53 79 83 30 - Fax : 05 53 79 83 31
www.smictomlgb.fr

